

## VOICES OF IMMIGRANT WOMEN

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES EBOOK. MIGRATIONS, GENRE ET INCLUSION DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES EBOOK

## MIGRATIONS, GENRE ET INCLUSION DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Juillet 2022



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Document élaboré en tant que résultat intellectuel III du projet “Voices of Immigrant Women”

<https://viw.pixel-online.org/>

Le projet “Voices of Immigrant Women” (2020-1-ES01-KA203-082364) est cofinancé par le programme Erasmus + de l'Union européenne. Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de ses auteurs et ni la Commission européenne ni le Service espagnol pour l'internationalisation de l'éducation (SEPIE) ne sont responsables de l'usage qui peut être fait de l'information diffusée dans cette publication.

La conception méthodologique et les instruments de collecte d'informations ont été conçus par l'Université Pablo de Olavide, en tant que coordinateur scientifique du projet VIW, et validés par tous les partenaires.

Ce projet est développé avec la participation des partenaires : Université Pablo de Olavide (coordinateur du projet) (Espagne) ; Pixel (Italie) ; Organisation européenne de droit public (Grèce) ; Institut de Recherche pour le Développement (France) ; Università degli Studi di Firenze (Italie) ; Instituto Politecnico de Bragança (Portugal) ; The Peace Institute (Slovénie) ; Fondation Emet Arco Iris (Espagne).

Publication Reference: Terrón-Caro, T., Cárdenas-Rodríguez, R., Ortega-de-Mora, F., Aleksic, K., Bergano, S., Biligha, P., Chiappelli, T., Di Grigoli, A. R., Díaz, R., Fouskas, T., Frelih, M., Giron, T., Guo, W., Koulierakis, G., Lapov, Z., Lyberopoulou, L., Mancaniello, M. R., Martins, C., Moreira, B.,... Selim, M. (2022). *Recommandations Politiques Ebook. Migrations, Genre et Inclusion dans une perspective internationale*. Voices of Immigrant Women. [https://doi.org/10.46661/rio.20220727\\_1](https://doi.org/10.46661/rio.20220727_1)

---

Doi: [https://doi.org/10.46661/rio.20220727\\_1](https://doi.org/10.46661/rio.20220727_1)



Voices of Immigrant Women, 2022  
Numéro de projet : 2020-1-ES01-KA203-082364  
Publié dans Juillet 2022  
Communauté d'auteurs: Voices of Immigrant Women  
Photo de couverture: Marque propre du projet



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

**Coordination et examen scientifique:**

Terrón-Caro, Teresa. *Universidad Pablo de Olavide*

Cárdenas-Rodríguez, Rocío. *Universidad Pablo de Olavide*

Ortega-de-Mora, Fabiola. *Universidad Pablo de Olavide*

**Coordination technique:**

Rais, Carlo. *Pixel Associazione*

Martellini, Lorenzo. *Pixel Associazione*

**Rédaction de contenu:**

Aleksic, Kasia. Institut De Recherche Pour Le Développement (France)

Bergano, Sofia. Institut polytechnique de Bragança (IPB)

Biligha, Patience. Institut De Recherche Pour Le Développement (France)

Cárdenas-Rodríguez, Rocío. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Chiappelli, Tiziana. Université de Florence (Italie)

Di Grigoli, Antonio Raimondo. Université de Florence (Italie)

Díaz Jiménez, Rosa. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Fouskas, Theodoros. Organisation européenne de droit public (EPLO) (Grèce)

Frelih, Mojca. Institut de la Paix (Slovénie)

Girón, Teresa. Fondation Emet Arco Iris (Espagne)

Guo, Wenjing. Institut De Recherche Pour Le Développement (France)

Koulierakis, George. Organisation européenne de droit public (EPLO) (Grèce)

Lapov, Zoran. Université de Florence (Italie)

Lyberopoulou, Lola. Organisation européenne de droit public (EPLO) (Grèce)

Mancaniello, Maria Rita. Université de Florence (Italie)

Martins, Cristina. Institut polytechnique de Bragança (IPB)

Moreira, Benilde. Institut polytechnique de Bragança (IPB)

Ortega-de-Mora, Fabiola. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Rebolledo-Gámez, Teresa. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Rodrigues, Maria José. Institut Polytechnique de Bragança (IPB)

Rodríguez-Casado, Rocío. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Selim, Monique. Institut De Recherche Pour Le Développement (France)

Terrón-Caro, Teresa. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

**Équipe de collaboration:**

Esteban-Ibañez, Macarena. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Macias Gómez-Estern, Beatriz. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Monreal Gimeno, Carmen. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Moreno Amador, Gracia. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)

Pérez-de-Guzmán-Puya, Victoria. Universidad Pablo de Olavide (Espagne)



Co-funded by the  
**Erasmus+ Programme  
of the European Union**

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



# INDEX

---

<a href="#">Introduction</a> .....	7-12
<b>DOMAINE I - <a href="#">Besoins des femmes migrantes et interventions d'intégration réussies</a></b> .....	13-29
1.1. <a href="#">Introduction ou Justification</a> .....	14
1.2. <a href="#">Mesures ou Recommendations</a> .....	14-24
1.3. <a href="#">Suivi et évaluation des mesures proposées</a> .....	25-29
<b>DOMAINE II - <a href="#">Promouvoir la sensibilisation et la responsabilité civique et sociale des étudiants universitaires à l'égard de l'intégration des femmes migrantes</a></b> .....	30-47
2.1. <a href="#">Introduction ou Justification</a> .....	31-34
2.2. <a href="#">Mesures ou Recommendations</a> .....	34-40
2.3. <a href="#">Suivi et évaluation des mesures proposées</a> .....	41-47
<b>DOMAINE III - <a href="#">Coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur tertiaire</a></b> .....	48-59
3.1. <a href="#">Introduction ou Justification</a> .....	49-50
3.2. <a href="#">Mesures ou Recommendations</a> .....	50-56
3.3. <a href="#">Suivi et évaluation des mesures proposées</a> .....	57-59
<b>DOMAINE IV <a href="#">Enseignement supérieur inclusif</a></b> .....	60-71
4.1. <a href="#">Introduction ou Justification</a> .....	61-62
4.2. <a href="#">Mesures ou Recommendations</a> .....	63-67
4.3. <a href="#">Suivi et évaluation des mesures proposées</a> .....	68-71
<a href="#">Références</a> .....	72-73



## INTRODUCTION

L'Ebook de recommandations politiques est l'un des produits intellectuels obtenus et développés dans le cadre du projet "Voices of Immigrant Women" (VIW) (2020-1-ES01-KA203-082364) cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, dans la typologie des projets de partenariat stratégique dans le secteur de l'enseignement supérieur (KA203)<sup>1</sup>, développé d'octobre 2020 à septembre 2022.

Voices of Immigrant Women a vu le jour dans un contexte où les déplacements internationaux augmentent en raison de " conflits, de persécutions, de situations de dégradation et de changements environnementaux " (OIM, 2018, p.1). Selon les dernières données fournies par l'ONU (2022), environ 281 millions de personnes étaient des migrants internationaux en 2020, de sorte qu'il continue à être l'un des faits sociaux qui influence à un niveau multifactoriel et participe à des transformations significatives dans les sociétés. De même, il faut noter qu'à l'heure actuelle, les migrations internationales effectuées par les femmes représentent environ 50%, ce qui montre la nécessité d'inclure la perspective de genre avec une approche globale et interdisciplinaire dans la gestion des mouvements de population (Terrón- Caro et Campani, 2022).

Face à cette réalité, le projet VIW est né, développé par un groupe d'experts dans le domaine de la migration et du genre, plus précisément un consortium composé de huit partenaires de six pays différents de l'Union européenne, à savoir : L'Université Pablo de Olavide (coordinateur), l'Universita Degli Studi di Firenze (Italie), Pixel-Associazione Culturale (Italie), l'Institut de Recherche pour le Développement (France), l'Organisation Européenne de Droit Public (Grèce), l'Institut Polytechnique de Braganza (Portugal), la Fundación EMET Arco Iris (Espagne) et l'Institut Mirovni (Slovénie). De même, il a bénéficié de la collaboration de différentes entités associées impliquées dans l'attention des migrations féminines, à savoir: les institutions d'enseignement supérieur, les ONG, les entités sociales qui travaillent dans ce domaine et les administrations publiques.

En partant du contexte en question, l'objectif principal du projet VIW est de contribuer à la construction d'un système d'enseignement supérieur inclusif qui aborde l'important défi social que représente la migration et, plus particulièrement, les flux migratoires des femmes dans le contexte européen actuel. Cet objectif est proposé en tenant compte de trois aspects pertinents : premièrement, le besoin qui existe au niveau transnational d'aborder les causes et les conséquences de la migration, ainsi que les processus d'intégration et d'inclusion. Deuxièmement, le manque de formation sur la migration avec une perspective de genre à partir d'une approche intersectionnelle et interdisciplinaire. Et en troisième et dernier lieu, le rôle important que jouent les universités à la fois dans la recherche, la formation et l'engagement social.

Sur cette base, ce projet vise à sensibiliser les acteurs sociaux qui, directement ou indirectement, travaillent ou travailleront avec le groupe des femmes migrantes à la grande interconnexion qui existe entre les droits de l'homme, le genre, la migration, l'intégration et l'inclusion, notamment les étudiants universitaires de différentes disciplines (sciences sociales, travail social, éducation, psychologie, études médicales et

---

<sup>1</sup> Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur du texte et ni la Commission européenne ni le Service espagnol pour l'internationalisation de l'éducation (SEPIE) ne sont responsables de l'utilisation qui peut être faite des informations diffusées ici.



sanitaires, études juridiques, entre autres), le personnel de recherche, les enseignants de l'enseignement supérieur et les professionnels qui travaillent sur le terrain. Il faut considérer qu'en formant le personnel qui s'occupe des femmes migrantes, on assure indirectement une amélioration du processus d'intégration et d'inclusion des femmes migrantes et, le cas échéant, de leurs enfants.

L'un des aspects qui a caractérisé VIW est l'approche ascendante à partir de laquelle l'ensemble du projet a été développé, puisque les protagonistes de cette réalité se sont vu attribuer une voix: les femmes migrantes. De même, il a bénéficié de la collaboration des différents agents qui participent à cette réalité pour obtenir une approche holistique et complète du phénomène étudié dans les six pays qui participent au projet.

L'objectif de l'étude VIW a été d'analyser les initiatives d'intégration et d'inclusion des femmes migrantes, en sachant comment elles ont été mises en œuvre, le niveau de collaboration entre les différents acteurs et l'impact produit, en utilisant l'étude de cas multiples comme méthode<sup>2</sup>. Cette méthode est basée sur un examen détaillé, complet, systématique et approfondi des cas étudiés. Selon cette approche, chaque unité d'analyse (cas étudié) est essentielle pour l'ensemble de l'enquête, car elle permet une interprétation collective du sujet ou de la question de recherche (Stake, 1995, pp. 3-4).

Dans VIW, les principales unités d'analyse de l'étude de cas multiples ont été constituées par les pays qui participent à l'étude, à savoir: Espagne, Italie, France, Grèce, Portugal et Slovénie. Chacun de ces pays constitue un cas qui a été exploratoire dans un premier temps et analytique lorsqu'il a été mis en corrélation avec le reste des pays. De cette façon, il a été possible d'approfondir les causes, les conséquences et les corrélats (Coller, 2000, p.44) des processus d'inclusion des migrations féminines. Il faut considérer que, à partir de certains paramètres comparatifs, la sélection de ces territoires qui constituent les unités d'analyse de l'étude de cas multiples a été caractérisée par l'existence de similitudes suffisantes entre eux, ainsi que de différences pour obtenir des conclusions comparatives (Garcia Garrido, 1991).

A son tour, chaque cas (pays d'étude) a été composé, tout d'abord, par divers sous-éléments d'analyse tels que: individus ou groupes, unités géographiques et produits générés -politiques, publications, statistiques. Et, d'autre part, par différents niveaux de concrétisation qui interagissent entre eux (microperspective, mésoperspective, exoperspective et macroperspective). Cette approche a été réalisée conformément à la proposition méthodologique pour l'investigation des migrations de l'Institut International d'Intégration (Mora, 2013), ainsi qu'une adaptation du modèle d'écosystème appliqué aux processus migratoires par Falicov (2008). Le schéma présenté ci-dessous détaille avec plus de spécificité l'approche et l'adaptation réalisées dans VIW.

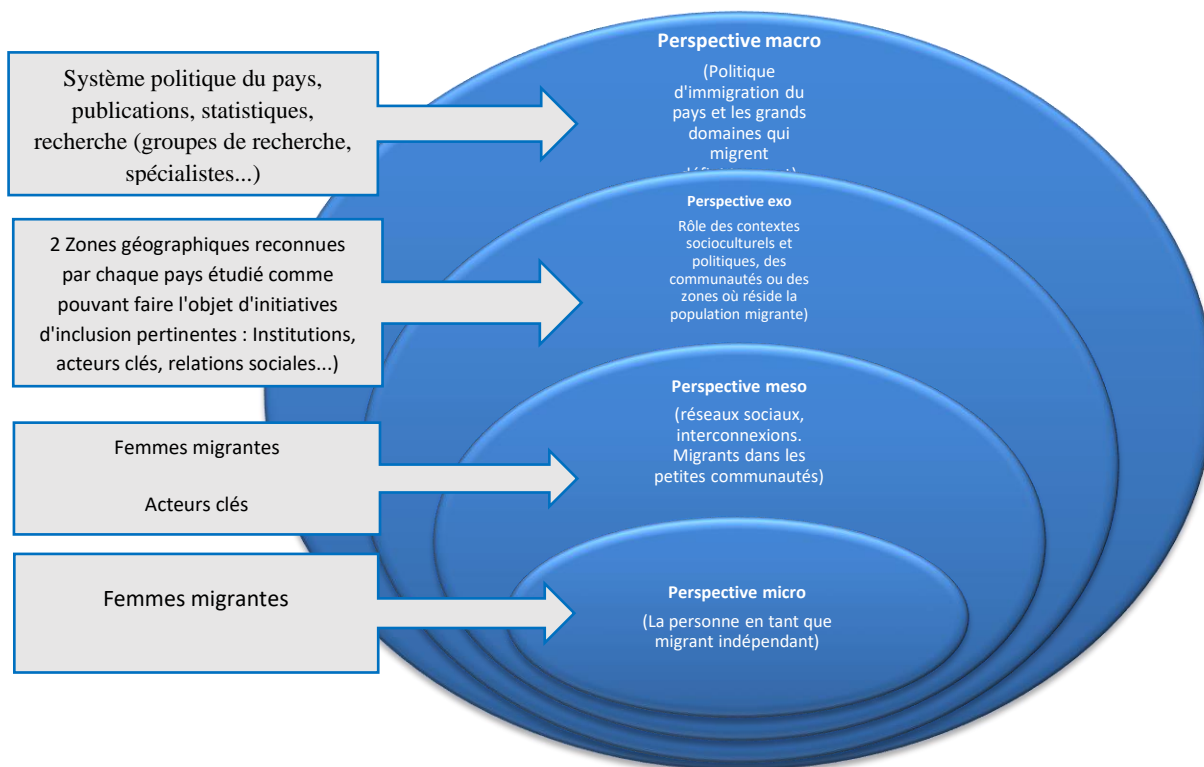
---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur la méthode et la méthodologie développées dans VIW, consultez: Terrón-Caro, T., Cárdenas-Rodríguez, R., & Ortega-de-Mora, F. (2022). Voces de las mujeres migrantes. Enfoque de género en el análisis de la migración. *Cuestiones Pedagógicas. Revista De Ciencias De La Educación*, 1(31), 3–20.

<https://doi.org/10.12795/10.12795/CP.2022.i31.v1.01>



**Figure 1.** Sous-éléments d'analyse et niveaux dans chaque étude de cas (pays)



Source: Elaboration de VIW basée sur la proposition de Mora (2013, p.29-31)

Sur la base de la méthode d'étude de cas multiples proposée, on a utilisé une méthodologie d'approche mixte qui permettrait de connaître et de comprendre le processus d'intégration et d'inclusion des femmes migrantes dans les différents contextes d'études de manière systématique, rigoureuse, efficace et efficiente.

Parmi les techniques qualitatives développées dans chacun des contextes, les suivantes ont été mises en œuvre:

- Analyse documentaire. Chaque pays d'étude a analysé: la juridiction nationale/régionale, ainsi que les mesures d'intégration/inclusion (macro-perspective et ex-perspective).
- Panel Delphi. Trois cycles ont été développés, auxquels ont participé un total de 28 experts en migration et en genre dans les différents pays de l'étude.
- Entretiens en profondeur. 67 entretiens approfondis ont été menés avec des femmes migrantes dans les différents pays étudiés, à savoir : Espagne 20 ; France 10 ; Grèce 10 ; Portugal 10 ; Slovénie 5 ; Italie 12.
- Groupe de discussion. 6 Focus Group, 1 pour chaque pays de l'étude. Des professionnels qui travaillent avec des femmes migrantes y ont participé.

Sur la base de la méthodologie quantitative, la technique suivante a été utilisée :

- Enquête. Des questionnaires ont été mis en place pour les femmes migrantes dans les différents contextes de l'étude.

En partant de la méthode d'étude appliquée et en tenant compte de l'objectif de l'IVF, trois résultats principaux ont été obtenus avec la mise en œuvre du projet.

- **IO 1. Cartographie des études de cas**

Il s'agit d'une carte interactive qui recueille les témoignages de processus d'intégration réussis de 67 femmes migrantes issues des différents contextes d'étude. Cet outil didactique permet une compréhension holistique et multidimensionnelle des processus migratoires féminins, y compris les différences et les spécificités liées aux pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les principales conditions contextuelles qui influencent la trajectoire des femmes migrantes et leur processus d'intégration dans les sociétés d'accueil.

De même, ce résultat favorise une meilleure prise de conscience et une compréhension approfondie des migrations dans une perspective de genre, non seulement chez les étudiants universitaires, mais aussi chez les responsables politiques et la société dans son ensemble, quant au rôle civique et social qu'ils ont à jouer en matière d'intégration et d'inclusion des femmes immigrées.

En complément de cet outil, un tableau de juxtaposition a été créé à un niveau transnational et interdisciplinaire dans lequel les différents domaines analysés lors du travail de terrain dans les différents contextes d'étude sont brièvement examinés.

Pour plus d'informations, accédez au lien suivant:

[https://viw.pixel-online.org/mapping\\_of\\_case\\_studies.php](https://viw.pixel-online.org/mapping_of_case_studies.php)

- **IO2. Paquet d'apprentissage en ligne**

Il s'agit d'une formation en ligne, en accès libre, intitulée "Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen : Une approche interdisciplinaire". Son objectif est d'améliorer la formation des différents agents sociaux qui travaillent ou travailleront dans un futur proche dans le domaine des migrations et contribuer ainsi à lutter contre la discrimination, la ségrégation, le racisme, le harcèlement et la violence, en assumant le triple rôle que joue l'université, comme nous l'avons indiqué plus haut. De cette façon, l'inclusion sociale des femmes migrantes est promue avec une perspective de genre à partir des Droits de l'Homme.

Les contenus sont organisés en 8 modules et chaque module a une double dimension : une transnationale et une autre nationale. La formation est basée sur la théorie et la pratique.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://viw.pixel-online.org/e-learning-package.php>

- **IO3. Recommandations politiques**

Le troisième résultat de VIW est le livre électronique que vous êtes en train de lire. Ce produit est basé sur un ensemble de recommandations politiques qui fournissent des conseils pratiques sur les propositions



d'intervention à ceux qui ont des responsabilités politiques dans la gouvernance de la gestion des migrations et des politiques d'intégration et d'inclusion sociale, ainsi qu'aux décideurs politiques dans la gouvernance de la formation dans l'enseignement supérieur (Université) à tous les niveaux. L'objectif est de promouvoir le développement de stratégies pratiques qui permettent de surmonter les obstacles rencontrés par les femmes migrantes au cours du processus d'intégration, en favorisant la construction d'institutions, d'administrations et, en définitive, des sociétés plus inclusives. Le contenu présenté dans cet ouvrage propose des recommandations et des propositions d'intervention orientées vers la pratique pour:

- Améliorer les plans d'études de l'enseignement supérieur en promouvant la formation des étudiants en tant que futurs protagonistes actifs et conscients des interventions sociales. Cela permettra de promouvoir l'équité, la diversité et l'intégration des femmes migrantes.
- Renforcer la coopération et la création de réseaux entre les organisations universitaires, le troisième secteur et les administrations publiques chargées de promouvoir l'intégration et l'inclusion des femmes migrantes.
- Promouvoir le dialogue et l'échange de connaissances afin, d'une part, de sensibiliser à la mobilité humaine et au genre en Europe et, d'autre part, de promouvoir la participation et l'intégration sociale, professionnelle et civique de la population migrante.

Tout ceci est développé à travers 4 domaines dans lesquels s'articule ce livre. Dans le premier domaine, intitulé "Besoins des femmes migrantes et interventions d'intégration réussies", une série de lignes directrices sont établies afin de contribuer à éliminer les barrières législatives, sociales et culturelles qui empêchent l'inclusion sociale et professionnelle des femmes migrantes. À cette fin, neuf mesures sont proposées avec les actions correspondantes. Les principaux domaines, mais pas les seuls, qui sont pris en compte sont les suivants : Accueil ; Droits et situation administrative ; Logement et urbanisme ; Santé ; Éducation ; Emploi et entrepreneuriat ; Services sociaux ; Participation citoyenne ; Autonomisation et genre ; Coordination des entités et acteurs agents.

Le deuxième domaine, intitulé "Promouvoir la sensibilisation et la responsabilité civique et sociale des étudiants universitaires à l'égard de l'intégration des femmes migrantes", vise à sensibiliser et à motiver les recteurs et les responsables politiques de l'enseignement supérieur afin qu'ils intègrent des programmes spécifiques et des contenus/compétences transversaux dans l'offre d'enseignement supérieur sur le thème de l'intégration des femmes migrantes. À cette fin, une proposition a été conçue avec neuf axes prioritaires, composés de seize mesures avec leurs actions correspondantes.

Le troisième axe est intitulé "Coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et le troisième secteur". Il propose des recommandations aux responsables de la formulation des politiques d'enseignement supérieur pour favoriser la coopération avec les acteurs sociaux impliqués dans le processus d'intégration des femmes migrantes. De même, il établit des stratégies visant à offrir aux étudiants des possibilités de services bénévoles et/ou de carrières futures. Parallèlement, il vise à promouvoir la coordination entre les institutions publiques et les entités sociales, afin d'optimiser les ressources et de mieux orienter, soutenir et aider les femmes migrantes. Pour ce faire, des mesures subdivisées en cinq domaines ont été proposées, à savoir: la recherche, la formation, le soutien, l'épanouissement professionnel et la promotion dans la coopération.





En ce qui concerne le quatrième et dernier domaine, intitulé "Enseignement supérieur inclusif", des stratégies sont proposées pour surmonter les obstacles à l'intégration des femmes migrantes dans les établissements d'enseignement supérieur. D'autre part, il est prévu de promouvoir une plus grande sensibilité dans la société en général et de réduire les attitudes xénophobes et le rejet envers les femmes migrantes. De cette façon, on garantit des institutions plus inclusives qui prennent en compte la réalité migratoire dans une perspective de genre. Pour cela, six axes prioritaires ont été proposés, divisés à leur tour en quinze mesures avec leurs actions correspondantes.

Il faut considérer que les quatre domaines, ainsi que les mesures et les propositions d'action orientées vers la pratique dans laquelle ce travail est organisé, sont proposés sur la base des informations compilées et analysées dans les différents contextes d'étude à partir de la méthode des études de cas multiples qui a été l'épine dorsale du projet VIW. De même, le plan d'apprentissage électronique a joué un rôle pertinent dans la conception de ces mesures. Avec cette proposition, les défis, problèmes et besoins communs des femmes migrantes ont été abordés à partir d'une approche pratique. Dans chacun des domaines, les mesures et actions à développer pour atteindre les objectifs proposés et, à leur tour, les indicateurs qui permettront de quantifier et de corroborer la réalisation des mesures proposées sont proposés. Cela montre le caractère pratique de ce livre de recommandations politiques.





**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



**DOMAINE 1**

**LES BESOINS DES FEMMES  
MIGRANTES ET LES  
INTERVENTIONS D'INTÉGRATION**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



## **1.1. Introduction ou Justification.**

Les processus migratoires et la mondialisation ont favorisé le développement d'une plus grande diversité culturelle dans les contextes d'arrivée. Cela implique que l'intégration des migrants doit être une priorité des politiques migratoires au niveau régional ou municipal. Et dans le cadre de cette priorité, l'intégration des femmes migrantes requiert une attention particulière dans ces politiques.

Actuellement, l'ordre juridique migratoire qui guide les politiques d'intégration ne tient pas compte de la dimension de genre ; il ne différencie pas les femmes migrantes dans son application, il ne tient pas compte des particularités que vivent les femmes dans leur expérience migratoire, ainsi que des inégalités de genre qu'elles subissent en plus des désavantages sociaux liés au fait d'être migrantes. Par conséquent, il est important de faire un effort pour inclure l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques publiques, y compris la loi sur l'immigration et la loi sur les étrangers. En d'autres termes, la perspective de genre doit être présente dans toutes les phases des politiques migratoires. En parallèle, pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les autorités publiques peuvent adopter des mesures d'action positive ou des stratégies spécifiques en faveur des femmes, il faut donc des instruments et des stratégies spécifiques pour guider l'intervention.

L'objectif de cette section est d'établir une série de lignes directrices qui aident à éliminer les barrières législatives, sociales et culturelles qui empêchent l'inclusion sociale et professionnelle des femmes migrantes. Dans ce sens, nous présentons dans ce Domaine une série de recommandations articulées autour de différents domaines : Accueil ; Droits et situation administrative ; Logement et urbanisme ; Santé ; Éducation ; Emploi et entrepreneuriat ; Services sociaux ; Participation citoyenne ; Autonomisation et genre ; Coordination des entités et acteurs agents. Ces domaines ne sont pas les seuls, mais ce sont les principaux qui doivent être traités par l'administration compétente. A leur tour, ce sont les éléments qui ont été déterminés comme essentiels par les femmes migrantes, ainsi que par les entités sociales et les agents clés qui ont participé au projet Erasmus + *Voices of Immigrant Women* (VIW), dans le cadre duquel ce livre est encadré par des recommandations politiques.

## **1.2. Mesures ou Recommandations.**

**Mesures 1. Définir les processus de premier accueil des femmes migrantes, y compris les mesures spécifiques pour les femmes seules qui arrivent avec des enfants mineurs.**

- ***Action 1.1.: Rationaliser les processus de certificat de recensement ou d'enregistrement.***

L'attestation de recensement ou l'inscription dans les entités locales est une procédure légitime pour les migrants, mais qui comporte de nombreux obstacles et barrières. Cette inscription est indispensable pour accéder au reste des services et prestations municipales (accès à la santé, à l'éducation, au logement, etc.), en outre, cette inscription servira de moyen de preuve de votre permanence dans le pays.

Il faut tenir compte du fait que le certificat de recensement ou l'inscription au recensement ne confère aucun droit aux migrants, il s'agit seulement de la vérification de leur existence dans cette municipalité. Cependant, c'est la porte d'entrée vers d'autres ressources et dans de nombreux cas, ils rencontrent des







difficultés pour effectuer cette procédure, surtout pour les migrants en situation administrative non régularisée. Parmi les difficultés les plus courantes, nous trouvons : la nécessité d'un certain type de justificatif personnel, tel qu'un passeport, que dans certains cas ils n'ont pas ou ont expiré ; Difficulté d'accréditer une adresse habituelle car le contrat de location ou les actes de propriété sont nécessaires.

Comme mesure, nous recommandons d'accélérer et de simplifier les procédures d'enregistrement dans la municipalité afin d'enregistrer l'existence des migrants dans la localité. En outre, il faut tenir compte de la nécessité de donner la priorité à l'enregistrement des mineurs afin qu'ils puissent accéder rapidement à l'école, en tant que droit fondamental. Dans ce sens, nous proposons des actions telles que : l'utilisation du registre de police pour prouver l'identité en cas de manque de celle-ci ; l'enregistrement des personnes qui n'ont pas de domicile fixe et stable comme les travailleurs saisonniers, les sous-locataires, etc. ; des campagnes de diffusion sur l'importance de l'enregistrement pour l'accès à d'autres ressources et la confirmation que vous résidez dans cette municipalité, ce qui facilitera la régularisation de votre situation ; des formulaires d'enregistrement dans différentes langues et la possibilité de les remplir dans la langue qu'ils connaissent ; la rationalisation des procédures, etc.

Depuis 2005, une procédure a été mise en place en Espagne (BOE public n° 71, Sec. 1, P. 25378) par laquelle les personnes sans adresse peuvent être enregistrées, comme les personnes sans domicile fixe ou les migrants en situation irrégulière avec un logement inadéquat ou précaire. Cependant, la situation d'insécurité vécue par nombre de ces personnes rend difficile l'exécution de cette procédure.

- **Action 1.2.: Établir un processus d'accompagnement réel poursuivi dans le temps.**

L'accompagnement est une action individualisée adaptée aux besoins et aux circonstances des femmes migrantes. Il ne s'agit pas de la même expérience migratoire selon l'origine et le déroulement du processus, l'existence de certains éléments qui rendent la réalité très diverse, comme : si elles viennent seules ou avec des mineurs ; si elles ont des études et de la documentation ou non ; si elles ont des réseaux de soutien ; si elles connaissent la langue, etc. Par conséquent, les processus d'accompagnement doivent être individualisés en tenant compte des besoins et de la situation de chaque femme, en établissant des itinéraires vitaux, sociaux et de travail individualisés.

Dans les processus d'accompagnement, une relation étroite s'établit entre les professionnels et les femmes migrantes, leur apportant également un soutien moral, une sécurité et un lien avec le contexte d'arrivée (centre de santé, services sociaux, école, etc.). Par conséquent, ces processus ne peuvent pas être délimités dans le temps de manière uniforme, mais chaque accompagnement nécessitera les temps et les espaces que la situation de chaque femme requiert. Dans ce sens, nous proposons que les processus d'accompagnement établis par les entités sociales soient définis en fonction des besoins de chaque femme et aient la durée requise par les circonstances. Ce processus, en premier accueil, est fondamental puisqu'il apporte aux migrants un soutien essentiel face à la vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent.

- **Action 1.3.: Améliorer les processus d'orientation, d'information et de soutien juridique pour les femmes migrantes.**

Des actions spécifiques d'information, d'orientation et d'aide sont nécessaires dans toutes les procédures administratives qui favorisent les droits des femmes migrantes, en particulier les cas des femmes







accompagnées de mineurs ou qui ont subi des cas de traite des femmes, de violence de genre ou des situations de vulnérabilité particulière.

À cette fin, les professionnels de l'administration publique et des entités sociales doivent avoir une formation spécifique sur les droits des femmes migrantes et sur la manière de les guider et de les orienter efficacement dans leurs démarches administratives. Nous considérons que ce point est essentiel dès le premier accueil, afin d'établir un cadre juridique qui apporte sécurité et protection aux femmes et aux mineurs migrants.

## **Mesure 2. Améliorer les processus administratifs qui régissent la situation des femmes migrantes, ainsi que l'orientation sur leurs droits et la régularisation de leur situation administrative, y compris l'homologation des titres universitaires.**

- ***Action 2.1.: Mettre en place des processus administratifs plus efficaces et des procédures plus agiles.***

Les politiques d'inclusion de la population migrante doivent avoir pour priorité de garantir les droits et les opportunités dans les mêmes conditions que le reste de la population autochtone. Cependant, nous nous trouvons face à des barrières législatives formulées par les politiques d'immigration et à des exigences administratives complexes et chronophages.

Pour cette raison, il est nécessaire d'améliorer les processus d'enracinement social ; les racines concernant le travail ou le permis de travail pour les femmes migrantes qui se voient présenter la possibilité d'un contrat, sans qu'il soit nécessaire qu'il soit à temps plein ou trois ans après l'arrivée dans la société de destination, comme cela se produit dans certains pays ; le renouvellement des permis de séjour ; les exigences en matière de regroupement familial ; et d'accélérer les délais de traitement des rendez-vous et d'élaboration des rapports.

- ***Action 2.2.: Disposer d'un service d'interprètes dans les administrations publiques.***

Pour que les processus soient plus agiles et efficaces, il faut non seulement améliorer les procédures, mais aussi que la communication soit efficace et génère une interconnexion entre les professionnels et les utilisateurs du service. Dans ce sens, il a été détecté que dans les services juridiques de l'administration publique, il n'existe pas de professionnels formés aux compétences linguistiques et interculturelles pour réaliser une bonne orientation et respecter les procédures administratives de manière agile. Si les migrants, y compris les femmes, ne peuvent pas communiquer avec les agents, ils ne pourront pas savoir quelles sont les procédures à suivre et quels sont les documents à remplir, n'ayant comme seule option que l'accompagnement d'entités sociales. À cela s'ajoute la nécessité d'une formation en matière de genre, afin d'établir les procédures appropriées qui offrent une sécurité juridique aux femmes migrantes accompagnées de mineurs, victimes de la traite des femmes ou de la violence sexiste.





- **Action 2.3.: Établir des processus informatifs pour l'homologation des titres étrangers et rationaliser les procédures.**

Ce processus est essentiel pour que les migrants puissent avoir accès à un emploi basé sur les compétences professionnelles acquises. Beaucoup de femmes migrantes quittent leur contexte d'origine sans document sur la formation formelle qu'elles ont suivie, ce qui constitue le principal problème pour mener à bien cette procédure. Il est important d'informer les femmes migrantes que cette procédure doit commencer en même temps que le processus d'inscription municipale ou de réglementation de leur situation, afin de ne pas retarder la validation. De même, les tarifs à payer doivent être signalés et des exceptions établies en raison d'une situation de vulnérabilité dans certains cas. L'administration pourrait établir des contacts officiels dans certaines procédures qui sont importantes, au moins dans les pays d'origine majoritaires des migrants. Pour cela, il est proposé d'établir des campagnes d'information sur les procédures de validation des études, les frais à payer en fonction du niveau d'études, et les avantages de réaliser cette procédure dès l'arrivée dans le pays de destination. D'autre part, il est important de rationaliser les procédures afin de pouvoir établir un itinéraire de travail et de formation en fonction des compétences acquises dans le pays d'origine.

- **Action 2.4.: Formation à l'égalité des sexes pour les agents des entités publiques qui travaillent avec les femmes migrantes.**

Cette action vise à former les différents professionnels qui travaillent avec les immigrants sur la stigmatisation et la discrimination associées au genre, à l'orientation sexuelle, au racisme et à la xénophobie. De cette manière, la qualité des interventions est améliorée en éliminant les idées fausses sur l'inégalité des sexes qui provoquent une plus grande vulnérabilité des femmes migrantes.

Nous considérons qu'il est important d'incorporer la perspective de genre aux professionnels qui travaillent avec les femmes migrantes afin qu'ils puissent établir des processus qui favorisent une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, et ne reproduisent pas les stéréotypes ou les préjugés de genre.

### **Mesure 3. Établir des processus pour promouvoir le droit d'accès au logement et une planification du territoire urbain qui ne favorise pas les "ghettos culturels".**

- **Action 3.1.: Programme d'action dans les quartiers ou zones sensibles à la pression migratoire.**

Dans ces espaces, il est essentiel de travailler à l'intégration de certains groupes dans d'autres espaces non ségrégués, pour lesquels il existe des programmes d'intégration sociale pour les groupes exclus. Ces programmes doivent considérer la population migrante, et spécifiquement les femmes migrantes, comme des personnes en situation de vulnérabilité sociale, elles doivent donc être une population cible pour intervenir et pouvoir favoriser leur insertion dans des contextes normalisés.

- **Action 3.2.: Développer l'offre de logements officiellement protégés destinés aux migrants, notamment aux femmes migrantes accompagnées de mineurs.**

Établir dans les plans officiels de protection des logements un quota de femmes migrantes, avec une attention particulière pour celles qui sont seules avec des mineurs à leur charge. Pour cela, il est important





que l'information parvienne aux femmes migrantes par le biais des services sociaux, des entités sociales et des associations de femmes migrantes.

- **Action 3.3.: Consolider une offre de logements locatifs destinés aux femmes migrantes, gérée par l'administration publique.**

Parallèlement, l'offre de logements locatifs pour les femmes migrantes doit être revitalisée et élargie afin qu'il y ait une offre qui réponde aux besoins et à des prix abordables. Pour que cette action puisse être réalisée, il est nécessaire que la gestion locative soit effectuée par des entités publiques avec un service qui gère un parc de logements, l'accès au logement, la contractualisation de la location, la communication avec les propriétaires, afin de pouvoir donner les plus grandes garanties possibles contre les risques et les craintes qui se présentent pour les propriétaires. À son tour, ce service peut avoir d'autres fonctions comme le suivi de la famille, les besoins des femmes migrantes, l'assurance habitation, etc. en coordination avec les services sociaux.

- **Action 3.4.: Intégrer la perspective de genre et la dimension interculturelle dans les plans urbains afin d'éviter la ségrégation culturelle des espaces.**

La perspective de genre et la dimension interculturelle doivent être présentes dans les plans urbains municipaux, en cherchant à favoriser les espaces interculturels, les espaces sûrs pour les femmes, et en luttant contre la ségrégation culturelle des espaces qui produit des "ghettos culturels".

#### **Mesure 4. Établir une approche de genre et de migration dans le système de santé.**

- **Action 4.1.: Informations et conseils sur le système de santé.**

Il est important de garder à l'esprit que la population migrante arrive généralement dans le contexte de destination sans connaître le système de santé ou ses droits, et que la population migrante en situation irrégulière est plus vulnérable, et face à n'importe quelle maladie, elle ne se rend pas au système de santé par peur d'être expulsée. Pour cette raison, il est nécessaire d'établir des campagnes de sensibilisation sur les droits au système de santé des migrants et quelles sont les couvertures dont eux et leurs familles disposent.

Il ne faut pas oublier que pour avoir accès au système de santé, il est nécessaire d'être inscrit dans le registre municipal, donc cette étape doit être préalable à l'obtention de la carte sanitaire.

- **Action 4.2.: Plans et actions pour les soins de santé des femmes migrantes.**

La santé ne dépend pas seulement des difficultés réglementaires et légales d'accès au système de santé, mais aussi de la signification de la santé basée sur des modèles culturels et de genre. En ce sens, la santé des femmes migrantes n'est pas seulement affectée par la situation juridique, mais aussi par les conditions sociales et de travail, par les pertes liées au deuil migratoire (syndrome d'Ulysse), le coût émotionnel et physique, et par tout ce qui entoure le processus vécu. Tout cela constitue un facteur de risque pour la santé des femmes migrantes, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive. Selon Ugarte Gurrutxaga (2020), nous constatons qu'il existe une inégalité dans la santé reproductive des femmes





migrantes par rapport aux femmes autochtones. Cet auteur souligne que les femmes migrantes fréquentent moins les centres de santé pour le suivi de la grossesse, même pour celles qui présentent des pathologies antérieures à la grossesse, une moins bonne perception des soins reçus, une issue obstétrique défavorable, un moindre accès et recours au système de santé, et des différences dans le processus de soins de santé reproductive: grossesse, accouchement et puerpéralité.

Pour cette raison, il est nécessaire d'établir des plans et des actions destinés aux femmes migrantes avec des actions prioritaires comme la santé reproductive et le suivi continu. Il est recommandé d'inclure dans le protocole de santé auquel les migrants en situation irrégulière ont accès, le bilan gynécologique pour les femmes. De même, pour les mineurs et les adolescents qui ont subi un processus de mobilité, il est recommandé d'inclure un examen médical plus complet dans le protocole de santé, en raison de toutes les difficultés ou traumatismes qu'ils ont pu subir.

- **Action 4.3.: Formation sur le genre et la migration pour les professionnels du système de santé.**

Afin d'établir une série de plans et d'actions dans le domaine de la santé, il est crucial que les professionnels de la santé aient une formation spécifique en matière de genre et de migration.

Il est important d'établir des processus de formation qui favorisent la connaissance des facteurs culturels et religieux dans la santé ; la communication verbale et non verbale dans des contextes multiculturels, les soins de santé et la diversité culturelle ; l'attention portée aux femmes migrantes victimes de mutilations génitales féminines, aux femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, la violence de genre et les femmes migrantes, les soins sexuels et reproductifs, l'état émotionnel et les pertes, ainsi que d'autres réalités présentes dans les situations d'inégalité des femmes migrantes.

Pour cela, il est important de fournir des contenus et des outils méthodologiques afin que le personnel de santé puisse intégrer ces connaissances dans sa pratique professionnelle.

## **Mesure 5. Mettre en place des processus de formation et d'éducation pour améliorer la formation des femmes migrantes.**

- **Action 5.1.: Formation linguistique et culturelle**

Pour favoriser l'inclusion des femmes migrantes dans la société d'arrivée, il est important d'acquérir une série d'outils qui favorisent l'interconnexion avec la population autochtone. En d'autres termes, il est nécessaire d'acquérir la langue majoritaire de la société, ainsi que de connaître les éléments culturels qui aident à comprendre les phénomènes et les événements sociaux, en établissant simultanément des processus qui favorisent le maintien de la langue et de la culture maternelles. Il ne s'agit pas d'assimiler la langue et la culture, en abandonnant celles d'origine, mais de connaître pour comprendre et socialiser.

- **Action 5.2.: Formation aux droits et à l'égalité des sexes.**

Un autre élément important pour la jouissance des droits et l'inclusion sociale des femmes migrantes est la connaissance de leurs droits et l'accès à ceux-ci, et pour cela il est nécessaire d'établir des processus de formation qui aident les femmes migrantes à accéder à ces droits.





La formation en matière d'égalité des sexes n'est pas moins importante, car elles doivent connaître les droits des femmes dans les sociétés occidentales, les transformations de genre générées par les processus migratoires au contact d'autres réalités culturelles, ce qu'il faut faire dans les situations de discrimination de genre, ou comment agir contre la violence de genre. Des éléments tels que l'estime de soi et l'identité culturelle, les soins ou la gestion du temps doivent également être inclus.

- **Action 5.3.: Formation initiale et études continues.**

Depuis l'Administration Publique, il faut envisager des itinéraires de formation réglementés qui intègrent les femmes migrantes dans le système éducatif pour les cas où elles doivent commencer des études depuis l'école primaire pour poursuivre des études en formation professionnelle ou universitaire. Dans certains cas, les femmes migrantes arrivent sans études réglementées, elles doivent donc commencer par les niveaux les plus basiques ; dans d'autres occasions, elles effectuent la validation des diplômes et poursuivent des études supérieures ; et il existe des cas où elles n'ont pas pu obtenir la documentation nécessaire pour homologuer leurs diplômes et il faut établir les procédures appropriées pour qu'elles puissent poursuivre leurs études. Pour cela, le système éducatif doit articuler des procédures et des épreuves qui envisagent la poursuite des études de ce groupe.

- **Action 5.4.: Formation à l'employabilité et à l'esprit d'entreprise.**

L'insertion professionnelle est l'un des piliers de l'intégration sociale. Sans la possibilité d'obtenir des ressources qui favorisent l'indépendance et le développement professionnel et personnel, la participation sociale des femmes migrantes est très difficile. Pour cette raison, il est nécessaire d'établir des programmes de formation des entités publiques et des entités sociales qui favorisent l'employabilité des femmes migrantes, dans deux directions : l'insertion sur le marché du travail et l'entrepreneuriat. Pour cela, les femmes migrantes ont besoin d'une formation professionnelle et de connaître les possibilités qu'offre le marché du travail pour leur insertion professionnelle ou pour démarrer une activité, dans l'idée de planifier individuellement leur projet professionnel, comment réaliser une recherche active d'emploi, la sélection d'un emploi, le profil professionnel et la demande du marché du travail, le rendement professionnel dans l'emploi, comment planifier le travail indépendant et l'entrepreneuriat pour le rendre viable, etc.

## **Mesure 6. Emploi et esprit d'entreprise.**

- **Action 6.1.: Développer des services spécifiques pour favoriser l'insertion professionnelle et l'esprit d'entreprise des femmes migrantes.**

Les femmes migrantes, en raison de leurs situations de vulnérabilité particulière, ont besoin d'une série de ressources qu'elles connaissent, comprennent et sont conscientes de la réalité qu'elles vivent, afin d'établir des itinéraires individualisés pour soutenir l'insertion professionnelle ou l'entrepreneuriat de ce groupe. La proposition de services spécialisés pour répondre aux besoins des femmes migrantes sur le lieu de travail est déterminée par toutes les situations de discrimination au travail dont elles souffrent parce qu'elles sont des femmes, des migrantes, avec des réalités et des processus migratoires vécus qui les placent dans des situations de vulnérabilité sur le marché du travail (manque de protection, bas salaires, abus sexuels et de travail, parfois en situation irrégulière, etc.) Il est important de souligner la nécessité de prendre en compte





la situation des femmes migrantes qui viennent seules avec des mineurs à charge, car cela rend encore plus difficile leur entrée sur le marché du travail.

Par exemple, dans le cas des femmes avec des mineurs à charge de moins de 3 ans, il est nécessaire de faciliter l'accès aux crèches, par le biais d'un rapport de risque des services sociaux des mairies, afin qu'elles puissent avoir le temps d'apprendre la langue ou de se former.

- **Action 6.2.: Améliorer les processus d'information, de conseil, de soutien et d'accompagnement.**

Parallèlement à la formation, il est essentiel que les femmes migrantes aient à leur disposition une série de ressources pour obtenir des informations, des conseils et un soutien sur le lieu de travail. Établir des canaux de communication, des réseaux d'information, la diffusion d'expériences, des réunions, afin de promouvoir l'employabilité des femmes migrantes et de générer des idées créatives pour le travail indépendant et l'entrepreneuriat. En ce qui concerne l'esprit d'entreprise, il est important de souligner que pour que les idées d'entreprise qui peuvent surgir se développent, il est nécessaire de les accompagner dans le temps afin de pouvoir les guider, les conseiller et chercher des solutions aux situations qui peuvent se présenter dans leur application. Pour cela, vous pouvez compter sur d'autres entités telles que les universités, les chambres de commerce, les associations de femmes migrantes, etc.

- **Action 6.3.: Établir des processus de coordination entre les entités sociales, les associations de migrants et l'administration publique compétente dans le domaine du travail.**

Parfois, on développe des programmes et des actions isolés qui auraient un plus grand impact si les ressources étaient optimisées par la coordination entre les Administrations Publiques, les Entités Sociales et les Associations de Femmes Migrantes. Pour cette raison, il est important d'améliorer les canaux de communication, afin que l'information circule et qu'il y ait un échange continu de besoins, de demandes et d'actions sur le lieu de travail.

## **Mesure 7. Services sociaux et entités sociales.**

- **Action 7.1.: Promouvoir la médiation interculturelle dans les services sociaux et les entités sociales.**

La médiation interculturelle est un processus essentiel pour la relation entre les familles migrantes, les services sociaux et la communauté, afin de favoriser les processus de participation et d'inclusion sociale. Pour cette raison, nous considérons qu'il est nécessaire d'avoir des programmes de médiation interculturelle dans les services sociaux et les entités sociales.

Il est important de partir du fait que la Médiation est un programme de prévention des conflits et de promotion de la participation citoyenne dans des espaces multiculturels, en développant des propositions de contact interculturel. Il s'agit d'une ressource composée de professionnels de la médiation interculturelle ayant une formation en diversité culturelle et une connaissance des techniques et procédures de médiation.







- **Action 7.2.: Améliorer la coordination entre les entités publiques, les entités sociales et les associations de migrants.**

Comme nous l'avons souligné, nous considérons que la coordination entre tous les agents impliqués dans l'intégration sociale des femmes migrantes est cruciale. Il est important de consolider les structures et les canaux de communication, tant horizontaux que verticaux, au niveau municipal, afin que l'information circule et que toutes les actions mises en œuvre bénéficient d'un plus grand soutien et d'un plus grand impact auprès de la population cible.

- **Action 7.3.: Renforcer les ressources et les services des entités sociales à travers un système de soutien économique qui permette la continuité des ressources, des services et des programmes offerts.**

L'une des questions les plus demandées par les agents sociaux est la non-continuité des services et des ressources en raison du manque de financement, étant donné que leurs ressources dépendent de l'administration publique et que leurs programmes et actions sont développés en fonction du financement annuel qu'ils reçoivent. Un système de consolidation est proposé pour les programmes et services qui ont l'impact souhaité et qui favorisent l'intégration des femmes migrantes, ainsi qu'une continuité des ressources humaines qui gèrent ces services.

## **Mesure 8. Promouvoir une plus grande participation citoyenne et politique des femmes migrantes à travers différents mécanismes de participation active.**

- **Action 8.1.: Créer des forums de participation citoyenne et des politiques pour les femmes migrantes.**

Qui aident à définir et à éliminer les barrières patriarcales et structurelles qui existent dans la société et qui limitent la participation sociale, politique et communautaire des femmes migrantes, afin que ce groupe puisse participer activement au dialogue social des politiques sociales et de la migration et à la construction des agendas politiques.

Ces forums sollicitent la participation de professionnels et d'agents sociaux qui travaillent dans le domaine de l'intervention auprès des femmes migrantes, mais de manière très particulière, ils s'adressent aux femmes migrantes à travers les associations de femmes migrantes, dont le rôle est essentiel dans la conception de politiques qui favorisent leur participation citoyenne dans l'environnement social immédiat.

- **Action 8.2.: Renforcement des associations de femmes.**

L'association de femmes migrantes est un outil essentiel pour promouvoir la participation citoyenne et politique, tout en contribuant à éliminer l'isolement social, la solitude et le deuil migratoire que beaucoup de ces femmes peuvent ressentir. C'est un espace de solidarité, de médiation et de négociation collective, de construction commune ; un outil qui sert à ce qu'elles puissent transmettre leurs besoins et leurs revendications à la société et aux entités publiques. Il est important de promouvoir et de renforcer les Associations de Femmes Migrantes à travers les Forums et d'établir des canaux de communication entre les Associations elles-mêmes et entre les Associations et les entités publiques et sociales..







○ **Action 8.3.: Développement d'espaces interculturels visant l'échange et l'interconnexion.**

Pour qu'il y ait cohésion sociale, l'interconnexion est nécessaire, et pour cela il est important de configurer des espaces multiculturels qui favorisent l'échange et le contact. Elaborer des politiques qui luttent contre la ségrégation spatiale signifie chercher des solutions et des alternatives qui favorisent une organisation de la ville qui fuit la "ghettoïsation" des quartiers dans les municipalités. La construction des espaces doit tenir compte de la diversité culturelle existante et de la manière dont sont configurées les relations sociales entre les citoyens de cet environnement, afin de rechercher un tissu social cohésif. La construction de villes interculturelles cherche à tirer profit de la diversité et à promouvoir l'interaction de toutes les personnes qui l'habitent, et pour cela tous les domaines et entités publiques et sociales doivent être impliqués.

**Mesure 9. Autonomisation et genre. Violence de genre.**

○ **Action 9.1.: Formation en matière de genre pour les professionnels des entités publiques et des entités sociales qui interviennent auprès des femmes migrantes.**

Comme le stipulent différentes réglementations au niveau international, national et régional, il est important dans tous les domaines d'œuvrer pour l'égalité effective entre les hommes et les femmes, et pour cela les professionnels impliqués doivent inclure la perspective de genre dans toutes leurs activités. Et dans le cas de l'intervention auprès des femmes migrantes, une perspective de genre est nécessaire pour les aider à détecter les préjugés et les discriminations liées au genre, leur faire comprendre les barrières de la société patriarcale et développer une série de compétences qui les aident à intervenir auprès des femmes migrantes dans une perspective de genre. Sinon, nombre de leurs actions risquent de continuer à favoriser les inégalités de genre dont souffre ce groupe.

○ **Action 9.2.: Formation à la diversité culturelle pour les professionnels des entités publiques et des entités sociales qui travaillent contre la violence de genre.**

Comme dans le cas de la formation en matière de genre, une formation spécifique est également nécessaire pour intervenir dans des contextes multiculturels, et les professionnels de l'administration publique et des entités sociales qui travaillent pour l'égalité des femmes et contre la violence de genre doivent avoir une formation en matière de compétences interculturelles, pour pouvoir intervenir en tenant compte de la diversité culturelle de chaque femme qu'ils servent, en évitant de tomber dans les stéréotypes, les préjugés, la xénophobie et les attitudes racistes.

○ **Action 9.3.: Formation sur le genre destinée aux associations de femmes migrantes.**

Les associations de femmes migrantes sont des outils proches des femmes, qui connaissent leurs besoins, leurs demandes et la réalité qu'elles vivent. Cependant, elles se retrouvent parfois sans outils ou sans connaissances sur les services, les ressources et les droits dont elles disposent, ou sur ce qu'elles doivent faire si elles rencontrent des cas de femmes migrantes victimes de la traite à des fins d'exploitation professionnelle ou sexuelle, ou victimes de violence sexiste. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir un plan de formation destiné aux associations de femmes migrantes pour les aider à orienter et conseiller les





femmes qui fréquentent ces associations. A son tour, cette formation permet d'améliorer la coordination entre les agents impliqués.

- ***Action 9.4.: Inclusion de la diversité culturelle dans les guides contre la violence de genre et favoriser l'accessibilité.***

Un élément important pour la lutte contre la discrimination de genre et la violence de genre est l'incorporation de la diversité culturelle dans les guides élaborés par les entités publiques et les entités sociales. Beaucoup de ces guides, dans leur communication écrite et visuelle, ne tiennent pas compte de la diversité des femmes, et en particulier des femmes migrantes, et il convient d'incorporer les éléments qui peuvent être représentés dans ces matériels. De même, il est important de faire un effort pour rendre ce matériel accessible : traduction en différentes langues, langage compréhensible, inclusion de modèles culturels, accès en ligne, distribution dans des espaces proches de ces femmes : associations, écoles, centres municipaux, marchés, etc. magasins etc.

- ***Action 9.5.: Campagnes d'information et matériel spécifique pour les femmes migrantes.***

Concrètement, étant donné la réalité des femmes migrantes conditionnée par leur situation administrative, à savoir si elles ont un permis de séjour ou de résidence, il est important de concevoir une campagne d'information destinée aux femmes migrantes contre la discrimination de genre et de travail, ainsi que contre la violence de genre. Pour le développement de ces campagnes, les associations de femmes migrantes peuvent collaborer ainsi que les entreprises et peuvent être développées dans l'environnement immédiat de ces femmes. Disposer d'un matériel spécifique qui guide et oriente les femmes migrantes sur les questions de droit de résidence, de droit du travail, de logement, d'éducation et d'école, de système de santé et de droit à la santé, de participation citoyenne et d'associations, de discrimination et de violence de genre, etc.



### 1.3 Suivi et évaluation des mesures proposées.

#### Domaine 1 - Besoins des femmes migrantes et interventions d'intégration réussies

MESURE	ACTION	INDICATEUR	DEFINITION INDICATEUR	NIVEAU À ATTEINDRE	SOURCE D'INFORMATION PROPOSÉE POUR MESURER L'INDICATEUR (si possible)
<b>MESURE 1</b>	<i>Action 1.1.</i>	Demande d'attestation de recensement	Nombre d'attestations de recensement demandées par les femmes migrantes	Nombre de demandes	Conseils
		Certificat de recensement	Nombre de certificats de recensement accordés par les femmes migrantes	No. demandé / No. accordé	Conseils
		Campagnes d'information sur l'attestation de recensement	2 campagnes réalisées par an	OUI/NON	Conseils et entités sociales
	<i>Action 1.2.</i>	Protocole d'accompagnement	Existence d'un protocole	OUI/NON	Entités sociales
		Durée de l'accompagnement	Durée des itinéraires d'accompagnement individualisé	Plus de 6 mois	Entités sociales
	<i>Action 1.3.</i>	Protocole d'information et d'orientation juridique	Existence d'un protocole	OUI/NON	Conseils et Entités sociales
		Services d'orientation et d'information pour les femmes migrantes	Existence du service	OUI/NON	Conseils et Entités sociales
		Campagnes d'information sur l'orientation juridique	2 campagnes réalisées par an	OUI/NON	Conseils et Entités sociales
	<b>MESURE 2</b>	<i>Action 2.1.</i>	Demandes effectuées	Nombre de demandes de régularisation de la situation administrative effectuées	Nombre de demandes enregistrées
Délais de réponse			Temps écoulé entre le début de la procédure et la résolution	Réduction de 25% des temps de réponse	Administration publique
Disponibilité des informations et des demandes dans différentes langues			Informations publiques sur les procédures et les demandes disponibles en différentes langues	OUI/NO	Administration publique
<i>Action 2.2.</i>		Service d'interprétariat	Existence du service d'interprètes dans la gestion des processus administratifs	OUI/NON	Administration publique
<i>Action 2.3.</i>		Campagnes d'information sur les processus d'homologation des diplômes	2 campagnes réalisées par an	OUI/NO	Administration publique et entités sociales
		Procédures et demandes traduites dans différentes langues	Information du public sur les procédures d'homologation des qualifications et les candidatures disponibles dans différentes langues	OUI/NON	Administration publique
		Temps de réponse	Temps écoulé entre le début du processus et sa résolution	Réduction de 25% des temps de réponse	Administration publique
<i>Action 2.4.</i>		Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique



		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique
		Index de Satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90	Administration publique
<b>MESURE 3</b>	<i>Action 3.1.</i>	Programme/Plan d'action	Élaboration d'un plan d'action dans les zones sensibles en raison de la pression migratoire.	OUI/NON	Administration publique
	<i>Action 3.2.</i>	Quotas pour l'achat ou la location de logements officiellement protégés	Existence dans l'offre officielle de logements de protection d'un quota pour les migrants, en particulier pour les femmes migrantes seules ou accompagnées de mineurs	OUI/NO	Administration publique
	<i>Action 3.3.</i>	Service de gestion locative pour les migrants, notamment les femmes migrantes seules ou accompagnées de mineurs	Création d'un Service qui gère la location et effectue un suivi	OUI/NO	Administration publique
	<i>Action 3.4.</i>	Plans d'urbanisme avec une perspective de genre et la dimension interculturelle	Incorporation de la perspective de genre et de la dimension interculturelle dans les plans d'urbanisme des Conseils Municipaux	OUI/NO	Administration publique
<b>MESURE 4</b>	<i>Action 4.1.</i>	Campagnes d'information sur le droit à la santé et le système de santé des femmes migrantes	2 campagnes d'information par an	OUI/NO	Administration publique du domaine de la santé et des entités sociales
		Affiches et brochures informatives traduites en différentes langues dans les centres et entités sanitaires	Existence d'affiches et de brochures traduites	OUI/NO	Administration publique du domaine de la santé et Entités Sociales
				OUI/NO	Administration publique du domaine de la santé et Associations de femmes migrantes
	<i>Action 4.2.</i>	Discussions informatives avec les associations de femmes migrantes.	Au moins 1 conférence informative dans chaque association de femmes migrantes au niveau municipal	OUI/NO	Administration publique du domaine de la santé
		Protocole de soins de santé pour les femmes migrantes destiné aux professionnels de la santé	Préparation et diffusion du protocole	OUI/NON	Administration publique du domaine de la santé
	<i>Action 4.3.</i>	Révision du langage et de la communication verbale et non verbale dans les soins de santé pour les femmes migrantes.	Communication non sexiste et interculturelle	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de la santé
		Actions de formation prévues	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de la santé
Inscription et participation		Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de la santé	
<b>MESURE 5</b>	<i>Action 5.1.</i>	Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Valeur minimale : 2 par an	Entités sociales





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

		Actions de formation prévues	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 30 participants	Entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Entités sociales	
	<i>Action 5.2.</i>	Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Valeur minimale : 2 par an	Entités sociales	
		Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 30 participants	Entités sociales	
		Inscription et présence	Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Entités sociales	
	<i>Action 5.3.</i>	Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Inscription et présence	Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<i>Action 5.4.</i>	Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique, entités sociales et entreprises	
		Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique, entités sociales et entreprises	
		Inscription et présence	Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique, entités sociales et entreprises	
	<b>MESURE 6</b>	<i>Action 6.1.</i>	Services spécialisés d'orientation professionnelle et de création d'entreprise pour les femmes migrantes	Existence du service dans les entités publiques et les entités sociales au niveau municipal	OUI/NON	Administration publique et entités sociales
		<i>Action 6.2.</i>	Campagnes d'information destinées aux femmes migrantes sur les droits du travail et l'esprit d'entreprise	2 campagnes d'information par an sur les droits du travail et l'esprit d'entreprise	OUI/NO	Entités sociales et administration publique
			Affiches et brochures d'information traduites dans différentes langues	Affiches et brochures traduites et distribuées	OUI/NO	Entités sociales et administration publique
			Entretiens avec les associations de femmes migrantes sur l'orientation professionnelle et l'esprit d'entreprise	Au moins une conférence informative dans chaque association de femmes migrantes au niveau municipal.	OUI/NON	Entités sociales et administration publique
<i>Action 6.3.</i>		Réunions de coordination	Nombre de réunions de coordination tenues entre les entités publiques, les entités sociales et les associations de femmes migrantes sur le placement et l'esprit d'entreprise	Au moins 3 réunions par an	Administration Publique, Entités Sociales et Associations de Femmes Migrantes	





		Procès-verbaux et accords	Publication des procès-verbaux et des accords convenus lors des réunions de coordination où sont reflétées les actions établies pour l'amélioration du travail des femmes migrantes.	OUI/NON	Administration publique, entités sociales et associations de femmes migrantes
<b>MESURE 7</b>	<i>Action 7.1.</i>	Professionnels ayant suivi une formation en médiation interculturelle	Au moins un professionnel formé à la médiation interculturelle dans les services sociaux et les entités sociales qui s'occupent des femmes migrantes.	OUI/NON	Administration publique et entités sociales
	<i>Action 7.2.</i>	Réunions de coordination	Nombre de réunions de coordination tenues entre les entités publiques, les entités sociales et les associations de femmes migrantes.	Au moins 3 réunions par an	Administration publique, entités sociales et associations de femmes migrantes
		Procès-verbaux et accords	Publication des procès-verbaux et des accords convenus lors des réunions de coordination où sont reflétées les actions établies pour améliorer la coordination entre les entités.	OUI/NON	Administration publique, entités sociales et associations de femmes migrantes
	<i>Action 7.3.</i>	Poste budgétaire fixe par l'administration publique pour le maintien des entités sociales	Établissement d'un budget minimum pour le maintien des entités sociales	OUI/NON	Administration publique
<b>MESURE 8</b>	<i>Action 8.1.</i>	Développement de forums pour la participation citoyenne des femmes migrantes	Tenue de Forums en coordination avec les associations de femmes migrantes, les entités publiques et les entités sociales.	Au moins 2 forums par an	Administration publique
	<i>Action 8.2.</i>	Poste budgétaire fixe de l'administration publique pour le maintien des associations de femmes migrantes.	Établissement d'un budget minimum pour le maintien des associations de femmes migrantes.	OUI/NON	Administration publique
	<i>Action 8.3.</i>	Rencontres interculturelles	Célébration de rencontres interculturelles	Au moins 3 activités par an sur les rencontres interculturelles	Administration publique, entités sociales et associations de femmes migrantes
<b>MESURE 9</b>	<i>Action 9.1.</i>	Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique et entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique et entités sociales
	<i>Action 9.2.</i>	Actions de formation prévues	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Administration Publique et Entités Sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique et entités sociales





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

	<i>Action 9.3.</i>	Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique et entités sociales
		Inscription et présence	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique et entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique et entités sociales
	<i>Action 9.4.</i>	Guides contre la violence de genre dans une perspective interculturelle	Révision et publication des Guides contre la violence de genre dans une perspective interculturelle, y compris la dimension culturelle	OUI/NON	Administration publique et entités sociales
	<i>Action 9.5.</i>	Campagnes d'information et matériels spécifiques destinés aux femmes migrantes sur l'autonomisation et la violence de genre	2 campagnes d'information par an et diffusion de matériels spécifiques	OUI/NON	Administration publique et entités sociales







**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

## **DOMAINE 2**

# **PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA RESPONSABILITÉ CIVIQUE ET SOCIALE DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES FEMMES MIGRANTES**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

## **2.1. Introduction ou Justification.**

Les recommandations proposées pour la promotion de la sensibilisation et de la responsabilité civique et sociale des étudiants universitaires à l'égard du secteur de l'intégration des femmes migrantes suivent les résultats obtenus à partir de l'ensemble des entretiens menés avec des femmes migrantes par tous les partenaires de la *Voices of Immigrant Women*. Ils prennent également en compte les contenus et les approches des modules proposés dans le paquet E-learning qui mettent en évidence les problèmes du processus migratoire dans une perspective de genre. Dans une perspective transnationale, il est prévu que l'ensemble des recommandations constitue un renforcement des instruments de régulation des migrations et affirme les besoins spécifiques qui devraient être pris en compte dans le processus de sensibilisation et de responsabilité civique et sociale des étudiants universitaires vis-à-vis de l'intégration des femmes migrantes.

La médiation interculturelle dans de nombreux secteurs (par exemple, l'éducation, la recherche d'emploi, les soins de santé, l'assistance sociale, les questions juridiques, le logement, la culture et la coexistence) permet aux personnes de participer au système de soins et de s'exprimer. Le rôle des médiateurs est de faciliter le contact et de faire en sorte que les immigrants soient conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans le contact avec le praticien. La sensibilisation à la participation civique et à la responsabilité sociale des femmes migrantes peut les aider à s'installer, à développer des droits dans le cadre de moyens d'expression démocratiques. D'après les indicateurs de politique du MIPEX<sup>3</sup> (Solano & Huddleston, 2020), la participation civique est le secteur le plus faible de la politique d'intégration (25/100). La majorité des femmes migrantes n'ont que peu de possibilités de s'engager dans les politiques qui les concernent. Leur droit de vote local est limité dans de nombreux États membres de l'UE. Elles ne bénéficient pas toujours du soutien des organes consultatifs au niveau local ou des organisations/associations de la communauté des migrants (Fouskas, 2021). Leurs possibilités d'intégration diffèrent énormément d'un pays de l'UE à l'autre. Les résultats obtenus dans le cadre du projet *Voices of Immigrant Women*, à travers la cartographie des études de cas et le contenu du kit d'apprentissage en ligne, montrent que les femmes sont confrontées à de multiples obstacles dans le domaine de l'intégration, ce qui entraîne par conséquent de multiples difficultés. Il est donc crucial d'assurer la disponibilité des services essentiels pour les femmes migrantes (ONU Femmes, 2021).

Ainsi, l'accent doit donc être mis sur leur intégration. Les dynamiques identifiées par les *Voices of Immigrant Women* ont permis d'identifier la nécessité d'une prise de conscience et d'une responsabilité civique et sociale comme moteurs d'inclusion des femmes migrantes. Le cadre de recommandations est conçu pour une intervention dans neuf (9) axes prioritaires de l'enseignement supérieur, suivie de mesures et d'actions qui correspondent à des mesures d'inclusion spécifiques dans une perspective de genre et orientées vers la responsabilité civique et sociale pour l'intégration des femmes migrantes.

---

<sup>3</sup> L'indice MIPEX est un outil complet et fiable pour comparer les politiques d'intégration en Europe et dans le monde.  
<https://www.mipex.eu>



**AXE I - MOUVEMENTS MIGRATOIRES FÉMININS : PROFIL, MOTIVATIONS, ITINÉRAIRES, PROCESSUS MIGRATOIRES, VULNÉRABILITÉ DES FEMMES MIGRANTES, IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ D'ORIGINE, SUR LA SOCIÉTÉ D'ARRIVÉE ET SUR LEUR VIE, ETC:**

L'objectif de cet axe est de créer une prise de conscience sur les différents moyens, raisons et modèles de migration dans une perspective de genre. Il vise à 1) mettre l'accent sur les agences et les diversités des femmes migrantes afin de briser le stéréotype de la victimisation passive (Biligha Tolane 2017) ; 2) prendre en considération les ressources, les connaissances et la combativité personnelle que les femmes migrantes ont développées jusqu'à aujourd'hui ; 3) comprendre les violences et les traumatismes subis par les femmes migrantes à travers une compréhension globalisée qui éclaire les problèmes globalisés de l'exploitation capitaliste/patriarcale/coloniale ; 4) prendre au sérieux les besoins et les aspirations des femmes migrantes au sein de leur société d'accueil.

**AXE II - L'EMPLOYABILITÉ ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE:**

Le premier objectif de cet axe est de mettre l'accent sur le paradoxe entre 1) d'une part, le besoin de main-d'œuvre des femmes migrantes sur le marché du travail ; la façon dont les femmes migrantes ont tendance à être félicitées par leurs employeurs pour leur travail acharné ; 2) et d'autre part, les barrières administratives qui empêchent les femmes migrantes d'accéder à la sécurité juridique ; la répression de l'État à laquelle elles sont confrontées en ne pouvant pas faire régulariser leurs papiers, ce qui les expose à la déportation.

Le second objectif est de mettre en évidence le paradoxe auquel les femmes migrantes sont confrontées : 1) elles sont encouragées à s'intégrer par le biais de l'entrepreneuriat et de la création de leur propre entreprise, alors que 2) elles manquent de soutien social pour surmonter les obstacles financiers et administratifs liés au processus de création de leur propre entreprise. Le manque de soutien de l'État a pour conséquence de piéger les femmes migrantes dans des relations de dépendance avec les communautés d'appartenance qui normalisent les abus d'exploitation.

**AXE III - CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ JURIDIQUE DES MIGRANTS, DE LEURS DROITS ET DE LEURS SERVICES. L'IMPORTANCE DU MOMENT DU PREMIER ACCUEIL:**

Cet axe vise à mettre en évidence le fossé entre les droits légaux dont disposent les femmes migrantes en théorie et les réalités aporétiques. Il s'agit de problématiser 1) la responsabilité de l'Etat qui ne permet pas aux femmes migrantes d'accéder à leurs droits légaux ; 2) la façon dont les femmes migrantes tendent à survivre dans la société d'accueil par l'exploitation. L'importance du moment du premier accueil est centrale pour 1) informer les femmes sur la manière d'accéder, de défendre et de protéger leurs droits ; 2) les intégrer dans de nouveaux réseaux sociaux ; 3) les aider à rompre avec les réseaux fermés et gris hors la loi.

**AXE IV - LA MÉDIATION INTERCULTURELLE:**

Les objectifs de cet axe comprennent la définition de la médiation culturelle, la mise en évidence des principales difficultés dans le processus d'inclusion et la compréhension du rôle du médiateur qui aide et renforce les femmes migrantes, détecte ce qui ne va pas et le signale. Le manque de médiation interculturelle conserve la méconnaissance des droits de la part des femmes migrantes et sans efficacité et



représentation interculturelles, une consultation adéquate les rend impossibles (Theodosiou, et Aspioti, 2016 ; Erdilmen, 2021).

#### **AXE V - STRATÉGIES D'INTERVENTION DANS DES CONTEXTES MULTICULTURELS DANS UNE PERSPECTIVE DE GENRE:**

Les objectifs de cet axe comprennent la compréhension i) que l'égalité des sexes dans une perspective d'interculturalité est basée sur la lutte pour les droits des femmes, considérant l'inégalité ethnique comme un obstacle majeur pour les femmes et ii) l'importance des droits culturels, le droit à la diversité culturelle.

La prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes est le résultat d'un traitement fondé sur l'axiologie qui a donné lieu à un ensemble de réglementations internationales et nationales qui ne peuvent être ignorées. L'espace universitaire doit avoir comme l'un de ses principaux objectifs de former à la non-violence basée sur le genre et d'être un agent promoteur des codes de conduite qui favorisent l'égalité des chances et l'égalité dans la différence.

#### **AXE VI - VIOLENCE DE GENRE ET VULNÉRABILITÉ DES FEMMES MIGRANTES. STRATÉGIES DE RÉSILIENCE. SONORITÉ:**

Les femmes et les filles migrantes sont susceptibles de subir un continuum de violences sexistes à toutes les étapes de la migration, allant de l'intimidation et de la violence verbale, physique et psychologique à la violence sexuelle (Hofstede, Pedersen, et Hofstede, 2002). Gagnon et Stewart, 2014). Une combinaison de programmes de formation, de soutien supplémentaire et de partage des meilleures pratiques peut renforcer la sensibilisation des étudiants universitaires.

#### **AXE VII - CONNAISSANCE DES AUTRES CULTURES, COMPÉTENCE CULTURELLE:**

La compétence culturelle comprend un ensemble de compétences importantes pour le 21<sup>e</sup> siècle. Le développement de la compétence culturelle profite à tous ceux qui comprennent, s'interconnectent et interagissent efficacement avec des personnes de cultures différentes (De Guzman et al, 2016). Elle offre la capacité de comparer des cultures dissemblables à la nôtre et de mieux comprendre les différences. Une combinaison de programmes de formation et de partage des meilleures pratiques peut aider les étudiants universitaires à développer la compétence culturelle.

#### **AXE VIII CHAÎNE DE SOINS MONDIALE:**

La chaîne de soins mondiale ne serait pas possible sans la migration des femmes. Elle est fondée sur des modèles de domination patriarcale, coloniale et capitaliste mondialisés qui placent les femmes au cœur de multiples fardeaux. Or, les femmes qui travaillent dans le secteur des soins ont tendance à être invisibles et manquent de protection juridique, ce qui les rend très vulnérables. Il est donc fortement recommandé aux décideurs politiques de l'UE d'accroître leur pression sur les États afin de protéger et de réglementer le secteur des soins - en particulier le travail domestique - qui piège une majorité de femmes migrantes dans des relations de grande dépendance vis-à-vis de leurs employeurs et qui conduit souvent à l'esclavage moderne (Levy 2016 ; Ricard-Guay et Maroukis 2017).



## **AXE IX - RESSOURCES POUR TRAVAILLER AVEC LES ÉTUDIANTS POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION AU GENRE ET À LA DIVERSITÉ CULTURELLE : THÉÂTRE SOCIAL, VIDÉO-FORUM, RADIO UNIVERSITAIRE, ANALYSE DES CONTENUS DE LA PRESSE, EXPOSITIONS, ETC:**

Les arts et la culture ont un rôle clé à jouer de différentes manières : 1) autonomiser les femmes migrantes dans leurs sociétés d'accueil en exprimant leurs voix/imaginaires/ et leurs cultures de manière vivante qui déconstruisent les stéréotypes raciaux et de genre et autres identités assignées ; 2) créer des espaces de guérison par des pédagogies égalitaires et des expériences partagées ; 3) comprendre les problèmes de domination et d'oppression qu'ils rencontrent à partir de leurs perspectives directes et pour leurs propres besoins ; 4) créer un dialogue plus interculturel et intersubjectif qui prend en compte les schémas de différences, d'inégalités et de relations de pouvoir tout en créant un espace qui crée des relations plus égales, humaines et empathiques. Cependant, l'importance du rôle des arts et des performances (théâtre, musique, danse, etc.) dans la recherche et le développement tend à être sous-estimée, bien que les chercheurs aient discuté de leur efficacité (Nicholson 2016; Etherton et Prentki 2006).

### **2.2. Mesures ou Recommendations.**

#### **AXE I - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES FÉMININS: PROFIL, MOTIVATIONS, ITINÉRAIRES, PROCESSUS MIGRATOIRES, VULNÉRABILITÉ DES FEMMES MIGRANTES, IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ D'ORIGINE, SUR LA SOCIÉTÉ D'ARRIVÉE ET SUR LEUR VIE, ETC.**

##### **Mesures 1. Sensibiliser les étudiants au parcours migratoire et aux vulnérabilités des femmes migrantes.**

Cette mesure propose la présentation en séminaire du parcours migratoire de femmes qui décident de quitter leur société. Il est donc important que les étudiants soient conscients des difficultés rencontrées par ces femmes et des diversités des réalités existantes, afin qu'ils puissent contribuer à apporter des solutions pour la prise en charge des femmes migrantes.

- **Action 1.1.:** Formation qui prend en compte la complexité de la question de la migration féminine.
- **Action 1.2.:** Ateliers avec les professionnels : cela les aide à comprendre les enjeux socio-éducatifs et à pouvoir apporter des réponses appropriées aux différentes situations des femmes migrantes.

##### **Mesure 2. Sensibilisation aux problématiques de la migration et de la place des femmes migrantes dans le pays d'accueil.**

Les questions de la migration et de la place accordée aux femmes migrantes dans nos sociétés interrogent depuis des décennies notre rapport à l'altérité dans l'espace public. Cette mesure nous permet de mettre l'accent sur les processus inclusifs dans le cadre national et international.

- **Action 2.1.:** Cours et formations qui contribuent à une meilleure compréhension des questions de migration et de développement, à travers une approche interdisciplinaire.
- **Action 2.2.:** Rencontres et échanges avec des professionnels travaillant avec les femmes migrantes. Cela favorise l'acquisition de connaissances actualisées sur la migration.
- **Action 2.3.:** Activités avec des étudiants visant à développer leur capacité à analyser la place des femmes migrantes dans le pays d'accueil.





## **AXE II - L'EMPLOYABILITÉ ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE**

### **Mesure 3: Sensibilisation aux contradictions nationales (droits légaux VS barrières).**

- **Action 3.1.:** Séminaires avec une approche comparative présentant la situation du marché du travail pour les migrants dans les pays de l'UE. L'approche comparative facilite la compréhension des contradictions nationales en ce qui concerne le droit des migrants sur le marché du travail. Il est important de prendre en compte le travail de plaidoyer existant auprès de la Commission européenne pour augmenter la pression sur les Etats qui ne respectent pas les droits des migrants et des étrangers sur le marché du travail.
- **Action 3.2.:** Ateliers avec des professionnels et des experts sur les questions concernant les migrants sur le marché du travail, afin de conclure des recommandations et des mesures améliorant l'employabilité à long terme des migrants et leur intégration sur le marché du travail national.

### **Mesure 4: Sensibiliser aux défis et aux obstacles que rencontrent les migrants.**

Les femmes migrantes sont encore fortement soumises aux inégalités et aux injustices face à leur intégration sur le marché du travail. Elles sont déjà plus susceptibles d'être touchées par le chômage et le travail précaire. Les femmes migrantes sont confrontées à des défis multidimensionnels qui entravent leur intégration encore plus que les hommes migrants. Il est donc important que les étudiants universitaires aient une meilleure compréhension des obstacles qui empêchent les migrants de réussir leur intégration.

- **Action 4.1.:** Cours sur les défis et les obstacles sur le marché du travail pour les migrants. Cela permet de lutter contre les stéréotypes chez les étudiants.
- **Action 4.2.:** Campagne dans les universités en recueillant les témoignages d'étudiants étrangers qui travaillent pour répondre à leurs besoins. Cette comparaison des situations favorise une meilleure compréhension des obstacles à l'égalité auxquels les migrants doivent faire face sur le marché du travail.
- **Action 4.3.:** Promouvoir l'engagement des étudiants dans le travail de terrain et les actions d'aide aux migrants: partenariat avec des associations, bénévolat des étudiants dans les ONG, etc.

## **AXE III - CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ JURIDIQUE DES MIGRANTS, DE LEURS DROITS ET DE LEURS SERVICES. L'IMPORTANCE DU MOMENT DU PREMIER ACCUEIL :**

### **Mesure 5: Fournir une formation juridique sur les droits des migrants.**

Cette mesure vise à présenter les droits légaux des migrants et la réalité juridique dans leur vie quotidienne à travers des cours, des ateliers et des échanges avec les différents acteurs. Elle permet de sensibiliser les étudiants et de les aider à mieux comprendre les droits théoriques des migrants et la réalité juridique qu'ils vivent au quotidien.

- **Action 5.1.:** Formation et cours sur les droits juridiques des migrants. Ce protocole de formation présente un cadre général sur les droits juridiques des migrants, avec l'intervention de juristes ou







de professionnels travaillant avec les migrants. Les notions clés et les procédures légales peuvent aider les étudiants à mieux comprendre les droits des migrants dans différents contextes nationaux

- **Action 5.2.:** Il est important pour les étudiants d'avoir des informations sur le fonctionnement de ces services au niveau national et local et sur la manière dont les migrants peuvent ou non obtenir et défendre leurs droits.

### **Mesure 6: Travail de terrain et immersion auprès des associations/institutions offrant des services aux migrants.**

Cette mesure vise à affiner les connaissances des étudiants sur la réalité juridique des migrants, leurs droits et leurs services. Elle facilite l'analyse de la réalité de l'action et du travail de terrain, notamment l'écart entre les droits et les différentes barrières qui empêchent les migrants d'accéder à leurs droits. Les étudiants peuvent avoir une vision concrète à travers leurs expériences et obtenir des informations approfondies sur les aspects suivants

- **Action 6.1.:** Les étudiants sont invités à travailler avec des professionnels et des bénévoles dans différents services offrant une assistance juridique aux migrants. Les analyses et le résumé de cette expérience seront discutés dans une perspective comparative.
- **Action 6.2.:** Réalisation d'entretiens avec des femmes migrantes par les étudiants. Cette action permettrait aux étudiants d'approfondir leurs connaissances sur la réalité juridique des femmes migrantes.
- **Action 6.3.:** Produire les dépliants avec les professionnels et les migrants par les étudiants - cet outil de travail permet aux étudiants de résumer les informations sur les droits des migrants à travers les mesures de cet axe. Ces dépliants seront distribués aux migrants par les étudiants. Il est important de recueillir les réactions des migrants.

## **AXE IV - LA MÉDIATION INTERCULTURELLE :**

### **Mesure 7: Bonnes pratiques de médiation interculturelle.**

"La médiation interculturelle" comprend l'aspect interculturel de la communication, la médiation de la connaissance et de l'information entre les membres de différents milieux, le renforcement des capacités, comme reconstruit les structures de transition entre les individus, les sociétés/communautés et l'État. "L'interprétation interculturelle" désigne la transmission orale (généralement l'interprétation consécutive) de la parole d'une langue à une autre, en tenant compte du contexte social et culturel des participants à la conversation. Cette mesure vise à présenter aux étudiants de l'université les meilleures pratiques dans le domaine de la médiation interculturelle et à proposer des séances d'information et de formation sur l'importance de la médiation. Elle permet aux participants de s'engager dans les besoins des femmes migrantes et de comprendre l'intervention sous le rôle de médiateurs.

- **Action 7.1:** Actions de sensibilisation des étudiants universitaires pour promouvoir le rôle et son importance pour les femmes migrantes ;
- **Action 7.2:** Actions de formation, par exemple "Soyez un médiateur interculturel pour un jour", afin d'approfondir le rôle de médiateur interculturel ;







- **Action 7.3:** Visites d'ONG et d'organisations internationales pour travailler avec des médiateurs interculturels sur le terrain ;
- **Action 7.4:** Apprentissage des technologies innovantes en matière de médiation : De la médiation interculturelle en face à face à la médiation interculturelle par vidéoconférence.

**Mesure 8: Pratique bénévole pour les étudiants universitaires via les universités dans la médiation interculturelle au sein des hôpitaux, des écoles, des procédures administratives avec des médiateurs expérimentés.**

Apprendre à fournir des services de médiation pourrait aider les femmes migrantes à devenir autonomes et à faire face à un nouvel environnement incompréhensible. Cette mesure vise à offrir aux étudiants universitaires des connaissances pratiques en matière de médiation interculturelle en travaillant aux côtés de médiateurs et d'interprètes formés. Elle permet aux participants de travailler aux côtés de médiateurs sur le terrain et de contribuer à la fourniture de services aux femmes migrantes. Lorsque l'on travaille avec des personnes issues de milieux culturels différents, il est précieux d'apprendre des informations sur leurs pratiques culturelles, leurs valeurs et leurs croyances.

- **Action 8.1.:** Des médiateurs hautement qualifiés travailleront avec des étudiants volontaires sur le terrain, et apprendront les méthodes et les applications ;
- **Action 8.2.:** Des interprètes hautement qualifiés travailleront avec des étudiants volontaires sur le terrain et apprendront les méthodes et les applications.

**AXE V - STRATÉGIES D'INTERVENTION DANS DES CONTEXTES MULTICULTURELS DANS UNE PERSPECTIVE DE GENRE:**

**Mesure 9: Regarder à travers l'histoire pour aller de l'avant : Générer des connaissances sur les multiples discriminations rencontrées au niveau local.**

La perspective de genre devrait être au cœur des politiques migratoires et des politiques d'intégration sociale des femmes migrantes (Cárdenas-Rodríguez, Gámez et Casado, 2019). Cette mesure vise à présenter les problèmes et à faire des propositions d'intervention et à renforcer leur participation civique des femmes migrantes au niveau local. Elle introduira des contenus liés à l'histoire et à la position des minorités ethniques en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, afin de prendre conscience de l'oppression et de la subordination subies par les femmes migrantes.

- **Action 9.1.:** La création d'espaces de dialogue qui rassemblent les différents groupes culturels et les différents milieux qui vivent ensemble, avec une participation égale des femmes et des hommes, afin de générer des connaissances sur les multiples discriminations subies ;
- **Action 9.2.:** Ateliers sur l'histoire des luttes des femmes de différents groupes culturels pour leurs droits ;
- **Action 9.3.:** Ateliers et création d'un manuel basé sur les caractéristiques culturelles des femmes migrantes (par exemple, Asie, Afrique, Moyen-Orient) pour sensibiliser aux spécificités de genre.





## **AXE VI - VIOLENCE DE GENRE ET VULNÉRABILITÉ DES FEMMES MIGRANTES. STRATÉGIES DE RÉSILIENCE. SONORITÉ:**

**Mesure 10: Renforcer les séances d'orientation tenant compte de la dimension de genre à toutes les étapes de la migration afin d'inclure des informations sur le risque de violence de genre à l'égard des femmes, y compris la traite, et sur la migration sûre.**

Il est essentiel de contribuer à l'élaboration de stratégies de résilience et à la pérennisation de services de soutien inclusifs dans les cas de VBG contre les femmes migrantes. Il est important de collecter, d'analyser et de diffuser des données sur les expériences de violence des femmes migrantes ainsi que sur les réponses apportées à la violence liée au sexe. Par ailleurs, la traite des êtres humains est l'une des pires formes de violence à l'égard des femmes migrantes. Cette mesure vise à fournir aux participants les informations et les outils appropriés pour comprendre la VBG et soutenir les femmes migrantes victimes de violence fondée sur le genre à toutes les étapes de la migration et à acquérir des données sur les risques tant pour la migration régulière que pour la migration irrégulière.

- **Action 10.1.:** Ateliers sur la terminologie normalisée de la VBG, les outils de collecte de données et la classification des incidents afin d'harmoniser les données et la comparabilité entre les études et les régions ;
- **Action 10.2.:** Ateliers avec des interventions de professionnels travaillant dans le domaine de la violence de genre et de l'identification des victimes.
- **Action 10.3.:** Entretiens avec des femmes migrantes ayant subi des VBG.

**Mesure 11: Combattre la violence de genre et la vulnérabilité des femmes migrantes dans la société.**

La violence fondée sur le sexe est une forme vicieuse de discrimination et une violation des droits fondamentaux, et elle est gravement sous-estimée. Des actions sensibles au genre et fondées sur des preuves pourraient jouer un rôle central dans la diminution - dans le but d'éliminer - de la violence à l'égard des femmes migrantes et dans l'amélioration de la fourniture de services aux survivants. Cette mesure vise à sensibiliser à la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et aux droits des victimes contre les femmes et à aborder les aspects pertinents, en clarifiant les spécificités des femmes migrantes en tant que victimes.

- **Action 11.1.:** Ateliers avec des expériences de femmes migrantes sur les formes de violence basée sur le genre.
- **Action 11.2.:** Ateliers sur la violence de genre sur les incidents et les formes de résilience et de réponses.
- **Action 11.3.:** Dépliants sur les principaux droits et méthodes de signalement de ces cas.



## **AXE VII - CONNAISSANCE DES AUTRES CULTURES, COMPÉTENCE CULTURELLE.**

### **Mesure 12: Activités et événements sociaux qui encouragent la sensibilisation à la compétence culturelle.**

La culture est constituée de croyances, de valeurs et d'activités partagées qui sont façonnées par les traditions, l'histoire, la religion, la géographie, la race, l'ethnicité et la langue et qui sont en constante évolution. La compétence culturelle consiste en la capacité de comprendre et d'interagir avec des individus de cultures différentes. L'acquisition de la compétence culturelle est un processus continu de développement de la conscience de soi, des compétences sociales et des actions concernant la diversité. Cette mesure vise à promouvoir la sensibilisation aux caractéristiques culturelles des populations, à promouvoir le multiculturalisme dans le cadre d'un apprentissage actif et d'un engagement efficace avec la culture des femmes migrantes. L'apprentissage des langues de leur pays/communauté ou des traditions quotidiennes et religieuses peut aider chacun à comprendre et à interagir avec des milieux différents.

- **Action 12.1.:** Organisation d'ateliers pour apprendre les caractéristiques culturelles des populations du monde entier et les comparer.
- **Action 12.2.:** Événements visant à promouvoir le multiculturalisme dans le cadre d'un apprentissage actif, d'un engagement effectif avec la culture des femmes migrantes et à créer un environnement accueillant.
- **Action 12.3.:** Dépliants sur les principales caractéristiques des autres cultures.

## **AXE VIII CHAÎNE GLOBALE DE SOINS.**

### **Mesure 13: Activités qui sensibilisent les élèves à l'invisibilité des femmes migrantes qui travaillent comme domestiques.**

Cette mesure vise à montrer comment la majorité des femmes migrantes sont très vulnérables et dépendantes de leur employeur, tout en étant souvent responsables des soins dans leur pays d'origine.

- **Action 13.1.:** Les étudiants sont invités à se rendre sur le terrain pour rencontrer et discuter directement avec des femmes qui travaillent comme employées de maison : les discussions seront enregistrées (par l'écriture, l'enregistrement, le tournage, etc.) par chaque groupe d'étudiants ; et seront analysées par une approche comparative qui prend en compte la singularité de chaque situation et dessine des schémas systématiques de domination/exploitation, en respectant les principes éthiques de la recherche sociale
- **Action 13.2.:** Atelier avec des ONG et des groupes de femmes migrantes qui soutiennent les anciens travailleurs domestiques qui ont vécu des expériences de traite des êtres humains/esclavage.
- **Action 13.3.:** Dépliants sur les principales caractéristiques des résultats trouvés qui peuvent être utilisés comme plaidoyer dans le campus avec l'objectif.



**Mesure 14: Activités visant à sensibiliser les étudiants aux stéréotypes sexuels et raciaux qui normalisent l'exploitation/oppression/domination dans le secteur des soins.**

- **Action 14.1.:** Ateliers sur la littérature féministe et postcoloniale qui déconstruisent l'idée que les femmes (et surtout les femmes racisées) sont assignées au secteur des soins.
- **Action 14.2.:** Ateliers de sensibilisation à la façon dont les agences forment les femmes à travailler dans le secteur des soins en acceptant des modèles d'oppression et de silence.

**AXE IX - RESSOURCES POUR TRAVAILLER AVEC LES ÉTUDIANTS POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION AU GENRE ET À LA DIVERSITÉ CULTURELLE : THÉÂTRE SOCIAL, VIDÉO-FORUM, RADIO UNIVERSITAIRE, ANALYSE DU CONTENU DE LA PRESSE, EXPOSITIONS, ETC.**

**Mesure 15: Atelier et immersion avec différentes organisations utilisant les arts comme moyen de soutien et de dialogue avec les femmes migrantes.**

Cette mesure vise à créer plus de ponts entre l'université et les arts et les travailleurs culturels afin de créer plus de connaissances sur les travailleurs migrants.

- **Action 15.1.:** ateliers avec des artistes qui utilisent le théâtre (théâtre de l'opprimé, théâtre inclusif, thérapie par le théâtre) comme un **moyen** de soutenir les femmes migrantes et de les **inclure** dans les différents défis auxquels elles sont confrontées dans la société d'accueil. Parmi les exemples, citons la [compagnie de théâtre Naje](#) (France), [le teatro de la inclusion](#) (Espagne), ou le [théâtre Good Chance](#) (qui agit en France, au Royaume-Uni et au niveau européen).
- **Action 15.2.:** Ateliers avec des personnes et des organisations qui utilisent des moyens culturels pour sensibiliser aux réalités des femmes migrantes dans leur société d'accueil.
- **Action 15.3.:** Créer un événement sur le campus qui utilise les arts et la culture pour apporter plus de **soutien** et de **visibilité** aux femmes migrantes, afin d'aborder les problèmes des femmes migrantes qui sont elles-mêmes **étudiantes**.

**Mesure 16: sensibiliser aux différentes façons dont les arts et la culture peuvent aider à impliquer directement les femmes migrantes dans le processus d'intégration**

- **Action 16.1.:** Apprendre différents exemples - contemporains et historiques - dans lesquels les femmes migrantes ont utilisé les arts et la culture comme moyen d'intégration dans le pays d'accueil; 1) comme moyen de dépasser et/ou de transformer leur culture/genre d'appartenance..
- **Action 16.2.:** Ateliers avec des praticiens de l'art pour problématiser la difficulté d'intégrer les femmes migrantes (par rapport aux hommes migrants) dans des activités culturelles et artistiques en raison de la charge du travail de soin.



### 2.3. Suivi et évaluation des mesures proposées.

Domaine 1 - Besoins des femmes migrantes et interventions d'intégration réussies						
MESURE	ACTION	INDICATEUR	DÉFINITION DE L'INDICATEUR	NIVEAU À ATTEINDRE	SOURCE D'INFORMATION PROPOSÉE POUR MESURER L'INDICATEUR (si possible)	
<b>MESURE 1</b>	<i>Action 1.1.</i>	Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du secteur de l'éducation et entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<i>Action 1.2.</i>	Ateliers avec les associations de femmes migrantes	Nombre d'associations	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et des entités sociales	
<b>MESURE 2</b>	<i>Action 2.1.</i>	Actions de formation prévues	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<i>Action 2.2.</i>	Échanges avec des associations de femmes migrantes	Nombre d'associations	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<i>Action 2.3.</i>	Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<b>MESURE 3</b>	<i>Action 3.1.</i>	Actions de formation prévues	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de l'éducation et des entités sociales





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	<i>Action 3.2.</i>	Ateliers avec les associations de femmes migrantes	Nombre d'associations et d'ateliers	2 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
<b>MESURE 4</b>	<i>Action 4.1.</i>	Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Administration publique du domaine de l'éducation et des entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	<i>Action 4.2.</i>	Campagnes d'information	2 campagnes d'information par an	OUI/NON	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Témoignages d'étudiants étrangers travaillant sur le marché du travail	Nombre d'histoires recueillies	Valeur minimale : 1 article/étudiant participant	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	<i>Action 4.3.</i>	Partenariat avec des associations travaillant avec les migrants		5 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Étudiants en travail de terrain/immersion	Nombre de partenariats	25 étudiants minimum X 3 jours	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Indice de satisfaction	Durée et nombre d'étudiants	Taux de satisfaction supérieur à 90	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	<b>MESURE 5</b>	<i>Action 5.1.</i>	Actions de formation planifiées	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Valeur minimale : 2 par an
Inscription et participation			Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
Indice de satisfaction			Nombre de participants	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
<i>Action 5.2.</i>		Ateliers avec les associations de femmes migrantes	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	2 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre d'associations et nombre d'ateliers	Valeur minimum : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
<b>MESURE 6</b>	<i>Action 6.1.</i>	Etudiants en travail de terrain avec des professionnels	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 25 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Associations en partenariat	Nombre de participants	3 associations minimum	Entités sociales







		Analyses - production intellectuelle	Nombre d'articles	Minimum 1/association	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 6.2.</i>	Conférence informative dans une association de femmes migrantes	Au moins une conférence informative dans chaque association de femmes migrantes au niveau municipal.	OUI/NON	Entités sociales et administration publique
		Entretiens avec des femmes migrantes	Nombre de femmes migrantes	3 entretiens/étudiant	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 6.3.</i>	Affiches et brochures informatives traduites en plusieurs langues	Traduction et distribution d'affiches et de brochures	OUI/NON	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
<b>MESURE 7</b>	<i>Action 7.1</i>	Actions de sensibilisation pour les étudiants universitaires	Nombre d'actions informatives développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et fréquentation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 7.2</i>	Formation pour approfondir le rôle de médiateur interculturel, "Soyez un médiateur interculturel pour un jour".	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 7.3</i>	Visites d'ONG et d'organisations internationales pour travailler avec des médiateurs interculturels.	Nombre d'ONG et d'organisations internationales	Valeur minimale : 2 par an x 2 organisations minimum	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Actions de formation planifiées	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscriptions et présences	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales







Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Établissements d'enseignement supérieur (EES), administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales	
	<i>Action 7.4</i>	Apprentissage des technologies innovantes dans la médiation	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Inscriptions et présences	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants à l'égard de la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
<b>MESURE 8</b>	<i>Action 8.1</i>	Médiateurs hautement qualifiés et étudiants volontaires sur le terrain	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels x Nombre d'organisations avec lesquelles les médiateurs coopèrent	Valeur minimale : 30 participants x 2 Organisations minimum	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
	<i>Action 8.2</i>	Interprètes hautement qualifiés avec étudiants volontaires sur le terrain	Nombre d'actions de formation développées	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels x Nombre d'organisations dans lesquelles les interprètes coopèrent	Valeur minimale : 30 participants x 2 organisations minimum	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales	
	<b>MESURE 9</b>	<i>Action 9.1</i>	Création d'espaces de dialogue pour partager les connaissances sur les discriminations	Nombre d'ateliers informatifs développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
			Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

		Indice de satisfaction	Taux de satisfaction des participants par rapport à la formation reçue	Taux de satisfaction supérieur à 90%.	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 9.2	Ateliers expérimentaux et informatifs avec des femmes migrantes	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 9.3	Ateliers informatifs	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Manuel sur les caractéristiques culturelles - résultat	Nombre de pays d'origine inclus et distribution sur le campus	OUI/NON	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
<b>MESURE 10</b>	Action 10.1	Ateliers informatifs	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 10.2.	Ateliers d'information	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 10.3.	Événement avec des histoires de femmes migrantes victimes de violence liée au sexe	Nombre d'événements développés	Valeur minimale : 1 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales





<b>MESURE 11</b>	<i>Action 11.1</i>	Ateliers d'information	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Établissements d'enseignement supérieur (EES), administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 11.2</i>	Ateliers d'information	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 11.3</i>	Affiches et brochures informatives sur les droits et les mécanismes de signalement de la VBG	Distribution d'affiches et de brochures sur le campus	OUI/NON	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<b>MESURE 12</b>	<i>Action 12.1</i>	Ateliers d'information	Nombre d'ateliers développés	Valeur minimale : 2 par an
Inscription et participation			Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
<i>Action 12.2</i>		Événements sociaux multiculturels	Nombre d'événements sociaux organisés	Valeur minimale : 2 par an	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 30 participants	Institutions d'enseignement supérieur (HEI), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
<i>Action 12.3</i>		Brochures informatives sur les principales caractéristiques des autres cultures	Distribution de brochures sur le campus	OUI/NON	Institutions d'enseignement supérieur (IES), Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
<b>MESURE 13</b>		<i>Action 13.1.</i>	Conférence informative dans une association de femmes migrantes	Au moins 1 conférence informative dans chaque association de femmes migrantes au niveau municipal	OUI/NON
	Interviews avec des femmes migrantes		Nombre de femmes migrantes	3 entretiens/étudiant	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	<i>Action 13.2.</i>	Ateliers avec des associations de femmes migrantes	Nombre d'associations et d'ateliers	2 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 13.3.	Conférence informative sur le campus	Nombre de conférences informatives	Minimum 3	Entités sociales et administration publique
		Affiches et brochures d'information traduites en plusieurs langues	Distribution d'affiches et de brochures sur le campus	OUI/NON	Entités sociales et administration publique
<b>MESURE 14</b>	Action 14.1.	Ateliers avec des associations de femmes migrantes	Nombre d'associations et nombre d'ateliers	2 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
	Action 14.2.	Ateliers avec des associations de femmes migrantes	Nombre d'associations et nombre d'ateliers	2 associations minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et Entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
<b>MESURE 15</b>	Action 15.1.	Ateliers avec des artistes	Nombre d'ateliers	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et des entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	Action 15.2.	Ateliers avec des artistes	Nombre d'ateliers	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	Action 15.3.	Activités culturelles	Nombre d'activités sur le campus	2 minimum/an	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants	Valeur minimale : 20 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
<b>MESURE 16</b>	Action 16.1.	Ateliers avec des femmes migrantes	Nombre d'ateliers	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 30 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
	Action 16.2.	Ateliers avec des praticiens des arts	Nombre d'ateliers	2 minimum	Administration publique du domaine de l'éducation et entités sociales
		Inscription et participation	Nombre de participants et de professionnels	Valeur minimale : 20 participants	Administration publique du domaine de l'éducation et des entités sociales





**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

## **DOMAINE 3**

# **LA COOPÉRATION ENTRE COOPÉRATION ENTRE LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

### 3.1. Introduction ou Justification.

Principalement incarné par les Universités et exprimé par le travail académique, le secteur de l'enseignement supérieur est communément basé sur trois principaux champs d'action : La **recherche** (quantitative, qualitative, empirique ou autres formes de recherche scientifique), la **formation** (enseignement, conférences, séminaires, ateliers, développement professionnel, etc.) et la **troisième mission** (diffusion sociétale du transfert de connaissances).

La **troisième mission** rapproche les universités, ainsi que les centres de recherche et les fondations, du troisième secteur, c'est-à-dire de divers contextes et acteurs sociaux, par l'échange d'expériences de recherche et de formation, la recherche en collaboration, l'innovation, l'engagement public (conférences, présentations, événements, etc.) et d'autres actions. Outre l'enseignement formel, le transfert de connaissances est également mis en œuvre par le biais du système de cadres communautaires s'appuyant sur les dimensions informelles et non formelles de la formation, offrant ainsi un éventail plus large de portée éducative, territoriale et sociétale.

Dans le cadre du projet VIW, la coopération à travers la troisième mission de l'université fait intervenir un acteur de plus, à savoir les **femmes migrantes**, qui jouent cette fois un double rôle : d'une part, les femmes migrantes constituent le groupe cible de la recherche, de la formation et du travail social ; d'autre part, elles sont des participantes actives impliquées dans ces mêmes actions.

Par conséquent, les trois principaux acteurs et contextes qui ont été pris en compte lors de la rédaction des recommandations politiques suivantes sont les suivants :

1. **L'enseignement supérieur** : Universités et établissements d'enseignement/de formation analogues, centres de recherche, fondations, etc. (éventuellement publics, plutôt que privés);
2. **Le troisième secteur** : ONG, OSC, associations, organisations communautaires, entreprises sociales, coopératives, entités culturelles (par exemple, musées, galeries, cinémas, etc.), entités religieuses, organisations caritatives, secteur bénévole, etc.), organisées et actives à divers niveaux territoriaux et opérationnels par le biais de réseaux connexes qui devraient être pris en compte pour les recommandations politiques (à la fois privés et publics, bien que principalement privés) ;
3. **Les femmes migrantes (mobilité humaine & genre)** : les femmes migrantes (dans leur ensemble), les femmes réfugiées, les associations de femmes migrantes, les communautés de migrants, les associations de migrants et "mixtes", l'entrepreneuriat des femmes migrantes/migrantes, etc.

Tout en reconnaissant qu'un certain nombre de questions ont déjà été abordées dans le travail de l'enseignement supérieur et du troisième secteur, de nombreux autres aspects doivent être élargis et promus en termes de recherche, de formation et de travail social. En conséquence, la toute première suggestion globale, qui imprègne l'ensemble du domaine 3, est celle qui exige toute action susceptible de contribuer à renforcer la **coopération** entre les parties prenantes concernées, c'est-à-dire les établissements **d'enseignement supérieur** (troisième mission) et les organisations du **troisième secteur**, par le biais de projets de collaboration et de réseaux territoriaux.

Afin de contribuer aux processus de dépassement des stéréotypes et des préjugés sur les femmes migrantes (et les migrants dans leur ensemble), et aux voies de co-construction de **sociétés plus inclusives et cohésives**, les établissements d'enseignement supérieur et les organisations du tiers secteur devraient

promouvoir conjointement une **approche à multiples facettes et sensible au genre** des phénomènes de mobilité humaine et de **migrations féminines** lors de la formulation de leurs propositions opérationnelles.

Cette action a deux objectifs principaux : le premier vise la **population étudiante** en lui fournissant des informations et des connaissances sur la mobilité humaine transnationale, les **migrations féminines** et les questions et défis concomitants ; le second concerne les femmes migrantes elles-mêmes et leur participation à l'enseignement supérieur.

En réunissant toutes les compétences et tous les potentiels, la coopération entre l'enseignement supérieur et le troisième secteur devrait permettre de promouvoir davantage la recherche et l'étude de la mobilité humaine et des migrations féminines, ainsi qu'une plus grande participation des femmes migrantes à la vie sociale, culturelle, économique, politique et surtout éducative de la société d'accueil. C'est dans ce sens que trois acteurs principaux ajoutent trois formes de contribution à leur entreprise commune : l'enseignement supérieur apporte sa recherche scientifique et son expertise méthodologique, le troisième secteur ses compétences opérationnelles et territoriales en matière de travail social, tandis que les femmes migrantes ajoutent leur capital expérientiel et professionnel aux processus de co-construction des connaissances.

En conséquence, le domaine 3 - Coopération entre les institutions d'enseignement supérieur et le troisième secteur - fournit une série de mesures et de recommandations qui sont subdivisées en cinq (5) domaines, comme suit :

1. **Recherche** - Recherche scientifique, femmes migrantes et sensibilisation de la société ;
2. **Formation** - Favoriser les possibilités de formation et la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur ;
3. **Soutien** - Services d'information, de conseil et d'orientation pour les femmes migrantes dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
4. **Épanouissement professionnel** - Renforcer les voies de développement et d'épanouissement professionnel des femmes migrantes ;
5. **Promotion de la coopération** - Encourager la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur tertiaire en ce qui concerne la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.

### 3.2. Mesures ou Recommandations.

#### Mesure 1. Recherche - Recherche scientifique, femmes migrantes et sensibilisation de la société.

- **Action 1.1: Approfondir la recherche sur la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines.**

Afin d'améliorer la portée sociétale du transfert de connaissances et d'obtenir un impact plus important sur les processus de développement sociétal, la recherche universitaire s'appuie sur le travail promu en association avec des organisations et des réseaux du tiers secteur opérant à différents niveaux territoriaux. En ce qui concerne la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines, ces phénomènes n'ont





pas fait l'objet d'une attention égale dans tous les contextes, de sorte que la recherche connexe nécessite des efforts supplémentaires. Cet état des lieux implique que la coopération entre l'enseignement supérieur et le secteur tertiaire soit élargie afin de contribuer à ce que les expériences des migrants/femmes migrantes/réfugiés soient davantage valorisées dans la recherche universitaire et, plus généralement, afin d'améliorer les processus d'interaction et de croissance professionnelle des femmes migrantes et des membres de la population autochtone.

- ***Action 1.2: échange de connaissances et d'expériences entre toutes les parties impliquées dans le processus de recherche.***

Les activités et les stratégies visant à échanger des connaissances et des expériences constituent un segment central du travail de recherche universitaire, qui doit donc impliquer les établissements d'enseignement supérieur, les organisations du troisième secteur, les communautés, les parties prenantes et les groupes cibles : en termes de recherche sur la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines, un accent particulier devrait être mis sur les processus d'inclusion et de participation auxquels sont confrontées les femmes migrantes ; étant donné leurs connaissances et leur expérience, les femmes migrantes elles-mêmes devraient être considérées à la fois comme un groupe cible de la recherche universitaire et comme des sujets susceptibles de prendre part et de contribuer activement au processus de recherche lui-même.

- ***Action 1.3: Il faut davantage de recherche sur le terrain et de recherche-action.***

Il est bien établi par la recherche internationale et nationale que les femmes migrantes, prises individuellement ou collectivement, constituent bien trop souvent un groupe vulnérable dans le contexte des migrations transnationales : cet état de fait exige davantage de recherche sur le terrain et de recherche-action sur les femmes migrantes et leurs conditions dans le contexte de la mobilité humaine transnationale ; dans le but de développer des approches et des outils capables d'assurer une analyse correcte des processus d'inclusion et de participation des femmes migrantes, il est important de considérer les concepts d'intersectionnalité et d'antidiscrimination comme des parties intégrantes du cadre méthodologique..

- ***Action 1.4: Laboratoires de recherche permanents et ateliers sur la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines.***

Création de laboratoires et d'ateliers de recherche permanents, et promotion des travaux et des résultats produits ; ces installations devraient réunir des étudiants universitaires, des chercheurs, des professionnels du tiers secteur, des femmes et des hommes migrants, et servir d'espaces où les sujets, les questions et les défis de la mobilité humaine transnationale, avec une attention particulière pour ceux qui concernent la population migratoire féminine (femmes migrantes et réfugiées) et ses processus d'inclusion, peuvent être explorés, discutés, analysés et finalement proposés pour des études et des recherches plus approfondies.

- ***Action 1.5: Développement d'un travail commun de recherche appliquée sur les phénomènes de la mobilité humaine transnationale et des migrations féminines.***

Développement d'un travail commun de recherche appliquée sur les thèmes de la mobilité humaine transnationale et des migrations féminines entre les universités et les associations, groupes et communautés locales : un tel effort conjoint, basé sur des méthodologies de recherche appliquée et d'action, devrait donner lieu à une série d'actions constructives en termes de développement sociétal plus





inclusif et cohésif, bénéfique à la fois pour l'enseignement supérieur et le tiers secteur, d'une part, et pour les femmes migrantes et, plus largement, pour les populations migrantes, d'autre part.

## **Mesure 2. Formation - Favoriser les possibilités de formation et la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.**

- ***Action 2.1: Améliorer la formation formelle et informelle en matière d'études sur les migrations, en accordant une attention particulière aux migrations des femmes.***

La promotion de la formation professionnelle en liant l'enseignement supérieur et le secteur tertiaire n'est pas une nouveauté dans le monde de l'éducation : pourtant, certains sujets attendent toujours d'être abordés de manière plus systématique, ce qui est certainement le cas de la mobilité humaine transnationale et des migrations féminines. Par conséquent, les cours de formation en études migratoires, et plus spécifiquement en migrations féminines dans une perspective de genre, devraient être promus et consolidés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Étant donné que tout le monde n'est pas susceptible de remplir les conditions requises pour entreprendre un cours d'études universitaires, il est important de prêter attention aux opportunités offertes par l'éducation informelle : c'est là que la coopération entre l'enseignement supérieur et le tiers secteur pourrait offrir de nouvelles possibilités en élargissant les opportunités éducatives au-delà des limites de la formation formelle.

- ***Action 2.2: Promotion de la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur et à la formation.***

Dans le contexte de l'enseignement supérieur, il est essentiel de s'engager dans la promotion de l'éducation, de la formation et des opportunités d'apprentissage pour les femmes (égalité des sexes), en particulier pour celles qui se trouvent dans des conditions vulnérables, comme c'est souvent le cas des femmes migrantes et réfugiées : d'une part, un tel effort renforcerait la coopération entre l'enseignement supérieur et le troisième secteur ; d'autre part, cette action devrait s'appuyer sur les dimensions informelles et non formelles de la formation. En conséquence, la proposition est de faire plus d'efforts - en termes de programmes et de cours de formation - dans le but d'impliquer les femmes migrantes et de promouvoir leur participation à l'enseignement supérieur.

- ***Action 2.3: Développement de cours de communication interculturelle.***

Plus précisément, il serait extrêmement important d'impliquer les migrants, les réfugiés et les étudiants migrants/réfugiés dans des programmes et des cours sur la communication interculturelle afin de rassembler diverses expériences et de permettre l'échange entre des personnes de différents milieux sociaux, culturels et professionnels dans le but final de construire de nouvelles communautés d'apprentissage et de parvenir à une meilleure connaissance et compréhension de la mobilité humaine transnationale et des migrations féminines.

- ***Action 2.4: Interaction avec des professionnels, des experts, des migrants/des femmes migrantes pendant la formation..***

Les occasions d'accueillir des professionnels et des experts, qui opèrent déjà dans le secteur de la mobilité humaine transnationale, ainsi que des migrants/femmes migrantes, devraient être créées comme des moments de recherche partagée, de développement éducatif et professionnel : ces acteurs sociaux





peuvent apporter leurs compétences et leur expérience dans l'enseignement et la recherche universitaires, et permettre aux étudiants (y compris les femmes migrantes) d'entrer en contact plus étroit avec divers contextes, sujets et défis liés à la migration, ce qui devrait aboutir à une plus grande opportunité d'explorer de nouvelles connaissances et d'élargir un capital social et curriculaire commun.

- **Action 2.5: stages dans le cadre du programme d'études, apprentissage par le service et expériences de bénévolat avec et pour les étudiantes migrantes.**

L'organisation de stages d'études pour les étudiants, avec une attention particulière pour les femmes migrantes et réfugiées, envisage ces dernières comme appartenant soit à la première (stagiaires), soit à la deuxième catégorie (groupe cible et/ou expert). Les stages d'études sur les thèmes de la mobilité humaine transnationale, des migrations féminines, des réfugiés, etc. offrent aux universités, aux autres établissements d'enseignement et de recherche, à l'éducation informelle et au tiers secteur une excellente occasion de renforcer leur coopération. Une telle action conjointe implique la promotion de réseaux informels et de services d'accompagnement pour les stagiaires en coordination avec le tiers secteur. En outre, il serait fortement conseillé d'organiser des stages rémunérés (pour les stagiaires et les tuteurs/mentors), d'une part, et des expériences de volontariat pour les étudiants au cours de leur processus de formation, d'autre part : enfin, les deux formes d'apprentissage devraient se fondre dans l'éventail des possibilités de formation coopérative offertes par l'approche de l'apprentissage par le service.

### **Mesure 3. Soutien - Services d'information, de conseil et d'orientation pour les femmes migrantes grâce à des possibilités d'enseignement supérieur.**

- **Action 3.1: Nécessité de simplifier et de faciliter les procédures d'obtention de documents d'identité et de résidence pour les études.**

Les procédures d'obtention de documents d'identification personnelle, avec une référence particulière aux documents de résidence pour les études, jusqu'à l'aide à la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles obtenues dans les pays d'origine, devraient être moins compliquées et facilitées par des services spécifiques fournis par les systèmes d'enseignement supérieur en relation avec les installations et les réseaux territoriaux du tiers secteur : toutes les femmes et les filles migrantes, en particulier si elles sont réfugiées ou vulnérables, devraient se voir offrir de telles voies d'accès aux documents d'identité, de résidence et d'études afin de leur permettre de bénéficier d'un accès plus facile à l'enseignement supérieur et aux services connexes conformément à leurs droits.

- **Action 3.2: Services d'orientation/médiation et cours de langue pour les migrants, en particulier les femmes migrantes et réfugiées.**

Des services d'orientation et de médiation, ainsi que des cours de langue, devraient être organisés en collaboration avec les organisations territoriales du troisième secteur pour les groupes vulnérables d'étudiants migrants et réfugiés, avec une attention particulière pour les femmes migrantes et réfugiées, qui ont connu des parcours migratoires difficiles avant de décider de se lancer dans des études universitaires, et qui n'ont donc pas encore atteint un niveau de langue suffisant, et qui ont besoin d'être guidées et aidées au cours des premières étapes du processus d'enseignement supérieur.





- **Action 3.3: Faciliter les voies d'accès aux programmes de bourses d'études.**

Il est nécessaire d'organiser et de continuer à promouvoir des voies d'accès facilitées, voire préférentielles, aux programmes de bourses d'études pour les populations migrantes vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes migrantes et réfugiées : une telle action devrait permettre de faciliter et de simplifier l'accès des femmes migrantes et réfugiées à l'enseignement supérieur, et d'encourager et d'augmenter leur taux de participation dans ce domaine.

- **Action 3.4: Des communautés d'apprentissage engagées dans la recherche de solutions aux problèmes et défis rencontrés par les femmes migrantes.**

Création et promotion de communautés d'apprentissage, composées d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants et d'autres personnes désireuses d'apporter leur soutien aux étudiants migrants/femmes migrantes. Leur action est basée sur le travail collaboratif de groupes multiculturels et de réseaux informels d'origines sociales, culturelles et professionnelles différentes qui, en s'appuyant sur l'expertise et les ressources de l'enseignement supérieur et du secteur tertiaire, s'engagent à trouver des solutions aux problèmes et défis spécifiques rencontrés par les femmes migrantes.

#### **Mesure 4. Épanouissement professionnel - Renforcer les voies de développement et d'épanouissement professionnel des femmes migrantes.**

- **Action 4.1: Reconnaissance des qualifications éducatives et professionnelles.**

Bien que cela dépende des accords bilatéraux signés entre les pays, il n'est pas rare que les ressortissants de pays tiers/non-UE rencontrent des difficultés pour faire reconnaître leurs qualifications éducatives et professionnelles dans les États membres de l'UE. Ce point est crucial pour au moins deux raisons principales, à savoir : la non-reconnaissance des qualifications précédemment acquises empêche les migrants de participer à l'enseignement supérieur et entrave leur accès au marché du travail qualifié ; en outre, elle contribue fortement aux processus de déqualification dans les sociétés d'accueil. Ainsi, les procédures pertinentes devraient être facilitées par les agences nationales responsables de la reconnaissance des qualifications éducatives et professionnelles ; plus généralement, le processus devrait être simplifié afin de faciliter l'accès des migrants, et en particulier des femmes migrantes et réfugiées, à l'enseignement supérieur et aux emplois qualifiés correspondant à leurs qualifications

- **Action 4.2: la participation à l'enseignement supérieur comme outil d'autonomisation des femmes migrantes et réfugiées.**

L'autonomisation des femmes migrantes et réfugiées devrait reposer sur leur participation à l'enseignement supérieur, celui-ci étant un terrain fertile pour affiner et développer leurs compétences et perspectives professionnelles. Cela signifie donc que les établissements d'enseignement et le secteur tertiaire devraient s'efforcer d'élargir leurs possibilités de participation en organisant des campagnes d'information et d'orientation sur l'enseignement supérieur dans le pays d'accueil, en facilitant les processus visant à la reconnaissance et à la promotion professionnelles, et sur les possibilités de développement et de croissance professionnels.





- **Action 4.3: Approche sensible au genre en ce qui concerne les migrations féminines.**

Une approche sensible à la dimension de genre en matière de mobilité transnationale signifie qu'il faut prendre en compte la dimension de genre dans les processus d'épanouissement personnel, éducatif et professionnel des femmes migrantes et réfugiées. En conséquence, le principe de sensibilité au genre implique la capacité de reconnaître, de mettre en évidence et de corriger les différences, les problèmes et les inégalités existants entre les sexes, et de les incorporer dans les stratégies et les actions, à savoir : un degré d'intégration d'une perspective de genre dans les actions et les politiques, c'est-à-dire la prise en compte des normes, des rôles et de l'accès aux ressources en fonction du sexe, dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement fixés. Bien qu'elle soit communément adoptée dans le travail avec et pour les femmes migrantes par les organisations du troisième secteur, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'approche sensible au genre devrait être davantage cultivée et promue.

#### **Mesure 5. Promotion de la coopération - Encourager la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur tertiaire en ce qui concerne la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.**

- **Action 5.1: Coopération territoriale continue à travers des projets de collaboration.**

Afin d'améliorer les ressources opérationnelles préexistantes et d'accroître les possibilités de participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur, il est essentiel d'étendre et d'ouvrir la recherche et la formation universitaires à une population plus large : en atteignant des degrés plus élevés de réalisation sur une base plus régulière et continue, cette action nécessite inévitablement que les organisations, les communautés et les réseaux territoriaux (troisième secteur) interagissent et coopèrent avec les établissements d'enseignement supérieur par le biais de projets de collaboration divers et à plusieurs niveaux.

- **Action 5.2: interaction de mise en réseau entre l'enseignement supérieur, le troisième secteur et les autres acteurs sociaux.**

L'interaction en réseau entre les établissements d'enseignement supérieur, les organisations du troisième secteur et les autres acteurs sociaux et ressources disponibles dans le domaine de la mobilité humaine transnationale, et en particulier des migrations féminines, représente un autre outil essentiel à utiliser pour renforcer les contacts, communiquer les résultats des travaux sociaux et de recherche et encourager la coopération entre les parties concernées, dans le but final de promouvoir la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.

- **Action 5.3: Bonnes pratiques : collecte, transfert et reproduction.**

Il est important de collecter, trier et disséminer les bonnes pratiques qui ont déjà été expérimentées et reconnues par l'enseignement supérieur et le troisième secteur en termes de résultats positifs produits : à partir de là, les bonnes pratiques devraient être transférées, reproposées et reproduites, lorsque cela est opportun et possible, afin de renforcer la recherche et la formation sur les études des migrations et les migrations féminines, d'une part, et de promouvoir davantage la participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur, d'autre part.





○ ***Action 5.4: Diffusion des bonnes pratiques et des produits de la recherche.***

La diffusion des résultats issus de la recherche universitaire, de la recherche-action et de la recherche appliquée, des activités d'atelier et du travail des organisations du tiers secteur avec les femmes migrantes et réfugiées constitue une action centrale qui devrait permettre de diffuser l'information sur ces efforts, et simultanément les bonnes pratiques et les produits de la recherche dans divers contextes de l'enseignement supérieur et du tiers secteur, ainsi que de les amener au-delà de ces deux domaines spécifiques afin de promouvoir d'autres actions et activités sur ces sujets et des sujets similaires avec d'autres acteurs dans d'autres contextes.

○ ***Action 5.5: Campagnes de sensibilisation et participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.***

La collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les organisations du troisième secteur est également nécessaire en termes de campagnes de sensibilisation qui devraient être conjointement organisées, promues et mises en œuvre comme une forme spécifique de diffusion et de promotion des expériences, des besoins et des défis des femmes migrantes, ainsi que de leur volonté et de leur besoin d'étudier et d'être ainsi en mesure de participer à l'enseignement supérieur et de développer leur bagage éducatif et leurs compétences professionnelles.







### 3.3. Contrôle et évaluation des mesures proposées.

Domaine 3 - Coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et le troisième secteur					
MESURE	ACTION	INDICATEUR	DÉFINITION DE L'INDICATEUR	NIVEAU À ATTEINDRE	SOURCE D'INFORMATION PROPOSÉE POUR MESURER L'INDICATEUR (si possible)
MESURE 1	Action 1.1.	Faire avancer la recherche sur la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines	Nombre et qualité des programmes de recherche spécifiques,	Permanent	Universités, institutions et agences de recherche, Entités sociales
	Action 1.2.	Échange de connaissances et d'expériences entre toutes les parties impliquées dans le processus de recherche	domaines thématiques et entités inclus	Permanent	Universités, Institutions et agences de recherche, Entités sociales, Parties impliquées.
	Action 1.3.	Nécessité de plus de recherche sur le terrain et de recherche-action	Nombre et qualité des programmes,	Permanent	Universités, Institutions et agences de recherche, Entités sociales. Communautés
	Action 1.4.	Laboratoires de recherche permanents et ateliers sur la mobilité humaine transnationale et les migrations féminines	domaines thématiques et entités inclus	Permanent	Universités, Registre des présences, Institutions de recherche, Entités sociales
	Action 1.5.	Développement d'un travail commun de recherche appliquée sur les phénomènes de la mobilité humaine transnationale et des migrations féminines.	Nombre et qualité des recherches effectuées ; qualité méthodologique des activités de recherche	Permanent	Universités, OSC, Associations, groupes et communautés locales
MESURE 2	Action 2.1.	Renforcement de la formation formelle et informelle en matière d'études sur les migrations, avec une attention particulière pour les migrations féminines.	Nombre et qualité des laboratoires et ateliers de recherche	Permanent	Universités, Registre des présences, Institutions et agences de formation, Entités sociales
	Action 2.2.	Promotion de la participation des femmes migrantes à l'enseignement et à la formation supérieurs	Impact sociétal général	Permanent	Universités, Entités sociales, Bureau d'inscription, Administration publique
	Action 2.3.	Développement de cours de communication interculturelle	Nombre et qualité des cours et des programmes d'études spécifiques,	Valeur minimale : 20 participants	Universités, Entités sociales, Administration publique, Communautés
	Action 2.4.	Interaction avec des professionnels, des experts, des migrants/femmes migrantes pendant la formation.	domaines thématiques et entités inclus	Au moins 2-3 par mois	Universités, Entités sociales, Communautés
	Action 2.5.	Stages d'études, apprentissage par le service et expériences de volontariat avec et pour les étudiants migrants/femmes migrantes.	Nombre et qualité des programmes de formation mis en œuvre, nombre de femmes migrantes et réfugiées inscrites	OUI / NON	Universités, Entités sociales, Institutions de stage, Registre des présences, Administration publique







Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

<b>MESURE 3</b>	<i>Action 3.1.</i>	Nécessité de simplifier et de faciliter les procédures d'obtention de documents d'identité et de résidence pour les études	Nombre et qualité des cours de communication interculturelle mis en œuvre	Permanent	Administration publique, Universités, Entités sociales, Communautés d'étudiants (en particulier les migrants/les femmes migrantes)
	<i>Action 3.2.</i>	des services d'orientation/médiation et des cours de langue pour les migrants, en particulier les femmes migrantes et réfugiées	Nombre et qualité des événements, conférences, séminaires ou autres initiatives.	Permanent	Administration publique, Universités, Entités sociales, Communautés d'étudiants (en particulier les migrants/les femmes migrantes)
	<i>Action 3.3.</i>	des voies d'accès facilitées aux programmes de bourses d'études.	Nombre et qualité des stages et des expériences de volontariat dans le cadre de l'apprentissage par le service.	OUI / NON	Universités, Entités sociales, Ministère de l'Education
	<i>Action 3.4.</i>	des communautés d'apprentissage qui s'engagent à trouver des solutions aux problèmes et aux défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes.	Documentation requise et durée des procédures	Valeur minimale : 10 participants	Universités et entités sociales
<b>MESURE 4</b>	<i>Action 4.1.</i>	Reconnaissance des qualifications éducatives et professionnelles	Fonctionnement et taux de qualité des services	Permanent	Ministère de l'éducation, Administration publique, Universités, Entités sociales, Communautés d'étudiants (en particulier migrants/migrantes)
	<i>Action 4.2.</i>	la participation à l'enseignement supérieur en tant qu'outil d'autonomisation des femmes migrantes et réfugiées.	Nombre et qualité des programmes de bourses d'études	Permanent	Communautés de migrants/de femmes migrantes, Communautés d'étudiants, Entités sociales, Universités
	<i>Action 4.3.</i>	Approche sensible au genre en ce qui concerne les migrations féminines	Nombre de réseaux informels	Permanent	Communautés de femmes migrantes, Communautés d'étudiants, Entités sociales, Universités, Experts
<b>MESURE 5</b>	<i>Action 5.1.</i>	Coopération territoriale continue à travers des projets de collaboration	Documentation requise et durée des procédures en vue de la simplification du processus de reconnaissance (niveaux national et européen)	Permanent	Entités sociales, Communautés de migrants/migrantes, Universités
	<i>Action 5.2.</i>	Interaction en réseau entre l'enseignement supérieur, le secteur tertiaire et d'autres acteurs sociaux.	Autonomisation	Permanent	Entités sociales, Communautés de femmes migrantes, Universités, Administration publique
	<i>Action 5.3.</i>	Bonnes pratiques : collecte, transfert et reproduction	Autonomisation et amélioration de la méthodologie	Valeur minimale : 10 par an	Entités sociales, Communautés de femmes migrantes, Universités
	<i>Action 5.4.</i>	Diffusion des bonnes pratiques et des produits de la recherche	Nombre et qualité des projets de collaboration	Permanent	Tous les participants





**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

	<i>Action 5.5.</i>	Campagnes de sensibilisation et participation des femmes migrantes à l'enseignement supérieur.	Qualité et interaction constructive des réseaux	Au moins 1 campagne nationale par an & Plus au niveau local	Tous les participants
--	--------------------	--	---	---	-----------------------



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



**VOICES OF  
IMMIGRANT  
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

## **DOMAINE 4**

# **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



#### **4.1. Introduction ou Justification.**

Les recommandations proposées pour le secteur des établissements d'enseignement supérieur suivent les résultats obtenus à partir de l'ensemble des entretiens menés avec des femmes migrantes par tous les partenaires de *Voices of Immigrant Women*. Elles prennent également en compte les contenus et les approches des modules proposés dans le paquet E-learning qui mettent en évidence les problèmes du processus migratoire dans une perspective de genre. D'un point de vue transnational, il est prévu que l'ensemble des recommandations constitue un renforcement des instruments de régulation des migrations et affirme les besoins spécifiques qui devraient être pris en compte dans le processus d'inclusion des femmes migrantes.

Pour les demandeurs d'asile adultes, les États membres peuvent autoriser les demandeurs à accéder à la formation professionnelle, qu'ils aient ou non accès au marché du travail. L'art. 27 de la directive 2011/95/UE protège le plein accès à l'éducation pour toutes les personnes ayant le statut de réfugié et les personnes sous protection subsidiaire, dans les mêmes conditions que les nationaux. L'éducation peut être considérée comme un facilitateur de l'inclusion des femmes migrantes dans la mesure où, aujourd'hui, ces femmes n'entreprennent plus leur processus migratoire dans le but exclusif du regroupement familial. Des données récentes montrent que les femmes, en tant que migrantes, cherchent à s'émanciper par l'éducation et le travail (voir les références du module 1). Cependant, les résultats obtenus dans le cadre du projet *Voices of Immigrant Women*, à travers la cartographie des études de cas et le contenu du paquet E-learning, montrent que les femmes rencontrent plus de difficultés dans le domaine de l'éducation, ce qui entraîne par conséquent des problèmes concrets d'inclusion. D'après les indicateurs MIPEX, l'éducation semble être la plus grande faiblesse des politiques d'intégration.

Actuellement, de nombreuses femmes migrantes rencontrent des obstacles pour accéder à l'éducation formelle. L'accent devrait donc être mis sur leur accès à l'éducation. Plusieurs programmes d'éducation informelle sont organisés par des ONG, et des guides d'information multilingues destinés à informer les femmes migrantes sont mis en œuvre. Actuellement, peu d'attention est accordée à l'éducation des adultes, il est nécessaire de mettre en place des programmes permanents d'éducation des adultes (cours de langue, etc.). Les dynamiques identifiées par les voix des femmes migrantes ont permis d'identifier deux aspects qui devraient être particulièrement pris en compte dans la conception de recommandations spécifiques aux décideurs. D'une part, il est possible d'identifier le profil de la femme migrante qui se déplace dans un pays d'accueil afin d'obtenir une éducation ou de poursuivre ses études en master, doctorat ou recherche. D'autre part, nous pouvons identifier les femmes qui arrivent avec des qualifications académiques mais qui se retrouvent confrontées à un ensemble de difficultés administratives qui ont un impact sur leurs choix et les conduisent à occuper des professions marquées par la précarité et le travail moins qualifié (voir à titre d'exemples, les cas L'université française comme tremplin vers mon succès ; Le portugais brésilien comme affirmation ; Du Congo à la Grèce ; De l'invisible au visible ; Du Nigeria à l'Italie et au-delà ; L'opportunité de l'éducation supérieure ; La participation comme émancipation ; La préparation et l'information conduisent à l'intégration ; L'éducation des fils et filles comme projet de vie).

L'accès à l'éducation est donc l'un des principaux moteurs de l'inclusion des femmes migrantes. Les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs privilégiés non seulement dans le processus





éducatif, mais aussi dans la promotion de mesures d'inclusion concrètes dans une perspective de genre. Le cadre de recommandations est conçu pour une intervention dans six axes prioritaires de l'enseignement supérieur, suivis de lignes d'action qui correspondent à des mesures d'inclusion spécifiques dans une perspective de genre et destinées aux établissements d'enseignement supérieur :

**Axe I Intégration dans les établissements d'enseignement supérieur :** l'objectif de cet axe est de définir une mission stratégique précise qui valorise la diversité et le multiculturalisme à travers la création d'un ensemble de principes directeurs et la création d'espaces interculturels qui favorisent l'intégration et l'inclusion des femmes migrantes ;

**Axe II - Cadre juridique :** Les objectifs de cet axe visent à mettre en évidence la nécessité d'adopter un langage simplifié sur les droits et les devoirs des migrants, à proposer des mesures pour améliorer le processus de reconnaissance des qualifications académiques et l'accès à l'enseignement supérieur et à élaborer un manuel de bonnes pratiques pour l'inclusion dans l'espace éducatif ;

**Axis III - Programmes d'accompagnement universitaire et social:** n espace universitaire inclusif devrait constituer une structure de soutien pour l'inclusion dans l'éducation et, en même temps, promouvoir des programmes de soutien social pour les étudiants immigrés. Les objectifs de cet axe comprennent la réflexion sur la création et l'utilisation d'espaces sensibles à la communauté étrangère, l'encouragement à l'utilisation des ressources disponibles, la demande de programmes spécifiques et l'accompagnement de la capacité d'entreprendre dont font preuve ces étudiants.

**Axe IV - Initiatives en faveur du marché du travail et de l'emploi:** les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs privilégiés dans l'articulation des mesures de placement sur le marché du travail. Les objectifs de cet axe sont de définir un ensemble d'initiatives de formation spécifiques qui répondent aux besoins du marché du travail, ainsi que d'accompagner la création d'emplois indépendants.

**Axe V - Acteurs publics et privés:** les objectifs de cet axe comprennent la définition d'une stratégie de coopération avec les entités publiques et les services administratifs, en général, afin de mettre en évidence les principales difficultés dans le processus d'inclusion de la communauté étrangère.

**Axe VI - Égalité des sexes et discrimination:** La prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes sont le résultat d'un traitement fondé sur l'axiologie qui a donné lieu à un ensemble de réglementations internationales et nationales qui ne peuvent être ignorées. L'espace universitaire devrait avoir comme l'un de ses principaux objectifs de former à la non-violence basée sur le genre et d'être un agent promoteur des codes de conduite qui favorisent l'égalité des chances et l'égalité dans la différence.

**Axe VII - Renforcement des capacités des enseignants:** Une combinaison de programmes de formation, de soutien supplémentaire et de partage des meilleures pratiques peut permettre aux enseignants d'aider plus efficacement les femmes migrantes dans la classe des adultes.



## **4.2. Mesures ou Recommendations.**

### **AXE I - INTÉGRATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

#### **Mesure 1. Bonnes pratiques des établissements d'enseignement supérieur favorisant l'intégration.**

Cette mesure vise à présenter les meilleures pratiques en matière d'inclusion des étudiants immigrés et à proposer des sessions de formation à la communauté universitaire sur les principaux droits et devoirs de cette communauté étudiante.

- o **Action 1.1** : Actions de sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire sur les stratégies d'inclusion des étudiants immigrés.
- o **Action 1.2** : Actions de formation pour la communauté universitaire sur les principaux droits et devoirs des étudiants immigrés, avec un accent particulier sur les questions de genre.

#### **Mesure 2. Activités ou événements sociaux à l'Université qui favorisent la sensibilisation à la diversité culturelle.**

Cette mesure vise à promouvoir la diversité et le multiculturalisme dans l'espace universitaire en créant une interaction dynamique avec tous les agents éducatifs.

- o **Action 2.1** : Organiser des événements multiculturels dans l'espace universitaire qui favorisent la participation de toute la communauté scolaire.
- o **Action 2.2** : organiser des conférences et des séminaires avec des experts invités de la communauté universitaire immigrée.
- o **Action 2.3** : Développement d'un plan d'activités multiculturelles pour l'année universitaire.

#### **Mesure 3. Améliorer l'utilisation des installations universitaires.**

La mesure 3 a pour principal objectif de sensibiliser à l'utilisation des ressources de l'espace universitaire, en attirant l'attention sur le potentiel que leur utilisation implique dans le processus d'inclusion

- o **Action 3.1** : Actions de sensibilisation à l'utilisation des ressources universitaires telles que la cantine, la bibliothèque, les outils numériques, les activités sportives et les compétitions.
- o **Action 3.2** : Mobilisation des femmes immigrées dans le mouvement associatif.

### **AXE II - CADRE JURIDIQUE.**

#### **Mesure 4 : Principes directeurs et normatifs pour la promotion de la diversité culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur.**

L'affirmation d'une mission stratégique pour l'inclusion des étudiants immigrés est un outil indispensable pour la promotion de valeurs telles que l'égalité des chances, l'égalité des sexes et le respect de la différence. L'objectif principal est l'affirmation d'un plan stratégique pour l'inclusion sensible au genre tout en ciblant les réponses aux besoins réels des femmes migrantes.



- o **Action 4.1** : Elaboration d'un diagnostic sur les besoins spécifiques des élèves immigrés.
- o **Action 4.2** : Définition et diffusion d'une stratégie, d'une mission et de valeurs engagées pour l'inclusion des étudiants immigrés dans une perspective de genre.
- o **Action 4.3** : Développement d'une ligne directrice d'inclusion qui attire l'attention sur les questions spécifiques au genre.
- o **Action 4.4** : Adresser des recommandations aux décideurs politiques pour améliorer les exigences légales concernant la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles.
- o **Action 4.5** : Dépliants sur les principaux droits et devoirs des étudiants immigrés.
- o **Action 4.6** : Adoption de lignes directrices dans le processus d'inclusion des étudiants immigrés.

### **AXE III - PROGRAMMES DE SOUTIEN UNIVERSITAIRE ET SOCIAL.**

#### **Mesure 5 : Promouvoir des programmes de soutien aux étudiants immigrés.**

L'objectif de cette mesure est de créer des mesures de soutien pour la formation spécifique des étudiants immigrés et de proposer la création de programmes de soutien pour accélérer les procédures d'inclusion et d'accueil.

- o **Action 5.1** : Promotion des cours de langue du pays d'accueil.
- o **Action 5.2** : Création d'un fonds pour soutenir le processus de reconnaissance des qualifications des femmes immigrées.
- o **Action 5.3** : Mise en place d'un programme de suivi pendant le processus éducatif d'inclusion.

#### **Mesure 6 : Création d'espaces interculturels au sein des établissements d'enseignement supérieur.**

L'utilisation de l'espace éducatif universitaire est cruciale dans le processus d'inclusion ainsi que la création d'un espace spécifique dans lequel les étudiants immigrés peuvent prendre l'initiative d'organiser des événements et de promouvoir leur propre culture dans une stratégie d'interaction avec l'ensemble de la communauté universitaire.

- o **Action 6.1** : Création d'un bureau de soutien aux étudiants immigrés.
- o **Action 6.2** : Création d'un médiateur pour les étudiants immigrés qui agira en tant qu'intermédiaire interne et externe.

### **AXE IV - INITIATIVES EN FAVEUR DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI.**

#### **Mesure 7 : Programmes de formation universitaire pour la requalification des femmes migrantes.**

Cette mesure est conçue avec un ensemble d'actions qui visent à surmonter les obstacles à la reconnaissance des qualifications obtenues par les femmes migrantes. A cette fin, il est fondamental de





fournir des outils pour leur requalification mais aussi d'envisager une intervention auprès des employeurs potentiels.

- o **Action 7.1:** Réaliser des programmes de formation chez les employeurs locaux et régionaux concernés afin de promouvoir l'employabilité des femmes migrantes.
- o **Action 7.2:** Construction d'un programme d'études flexible permettant la fréquentation de certaines matières extrascolaires afin de garantir la possibilité de poursuivre des études.
- o **Action 7.3:** Dans le processus d'enseignement, promouvoir la constitution de groupes de travail hétérogènes.
- o **Action 7.4:** Cours d'intégration sur mesure pour les femmes migrantes (adultes) axés sur l'apprentissage de la langue et l'information sur le marché du travail national, en tenant compte de leurs besoins,
- o **Action 7.5:** Ateliers thématiques adaptés à un groupe particulier, etc.)
- o **Action 7.6:** Formation sur mesure, à partir de l'outil de profilage des compétences.

#### **Mesure 8 : Accompagnement à la création d'entreprises, à l'entrepreneuriat des femmes migrantes.**

La capacité entrepreneuriale des femmes migrantes doit répondre aux opportunités d'affaires de la région et du lieu où elles se trouvent et aux besoins spécifiques des employeurs locaux. Dans ce sens, l'objectif de cette mesure propose des actions pour la promotion de l'esprit d'entreprise mais considère également pertinente l'intervention auprès des employeurs afin d'évaluer les besoins réels de formation des futurs travailleurs.

- o **Action 8.1 :** Création de protocoles avec les employeurs pour le placement d'un quota minimum de femmes immigrées.
- o **Action 8.2 :** Actions de sensibilisation des femmes immigrées aux processus de subordination sur le marché du travail.
- o **Action 8.3 :** Création d'informations sur les principaux employeurs locaux et régionaux.
- o **Action 8.4 :** Consulter les principaux employeurs locaux dans le but d'identifier les besoins en compétences spécifiques.
- o **Action 8.5 :** Pépinière d'entreprises - création d'un programme financier pour soutenir la création de micro-entreprises.
- o **Action 8.6 :** Actions de formation pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- o **Action 8.7 :** Création d'une bourse pour la meilleure initiative en matière d'entrepreneuriat.

## **AXE V - ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS.**

### **Mesure 9: Coordination avec les entités sociales et l'administration publique.**

La présente mesure vise à établir des liens de collaboration entre l'établissement d'enseignement supérieur et les entités publiques et privées au niveau local et régional. À cette fin, les mesures d'action positive pour l'inclusion des femmes migrantes et la sensibilisation de ces entités à leurs besoins réels sont fondamentales.

- o **Action 9.1:** Établir des protocoles avec des organisations non gouvernementales et à but non lucratif promouvant l'inclusion des femmes migrantes.
- o **Action 9.2:** Remplir un quota minimum de participation de femmes migrantes pour les stages d'études supérieures et professionnelles.
- o **Action 9.3:** Diffusion de brochures d'information sur les attitudes à adopter pour décourager le racisme et la xénophobie.

## **AXE VI - ÉGALITÉ DES SEXES ET DISCRIMINATION.**

### **Mesure 10: Programmes de formation et de sensibilisation pour les professionnels travaillant avec des femmes migrantes.**

Dans cette mesure, des actions sont conçues pour sensibiliser les professionnels qui travaillent directement avec les étudiants immigrés et des actions de formation concrètes sont proposées pour sensibiliser aux spécificités de genre.

- o **Action 10.1:** Formation des techniciens des ressources humaines avec une approche sensible au genre et aux besoins des femmes migrantes.
- o **Action 10.2:** Formation des professionnels travaillant dans le domaine des migrations ou dans des domaines connexes.

### **Mesure 11: Combattre les discriminations à l'encontre des femmes migrantes dans la société.**

Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et aborder les aspects d'intersectionnalité est une stratégie qui a abouti à la création d'un cadre juridique international indispensable. Par conséquent, cette mesure vise à sensibiliser aux questions de violence de genre, en clarifiant les spécificités des femmes migrantes en tant que victimes.

- o **Action 11.1:** Campagne de sensibilisation auprès des femmes migrantes sur les formes de violence de genre.
- o **Action 11.2:** Promotion d'ateliers sur la violence de genre appelant à des mesures préventives pour combattre toutes les formes de violence contre les femmes.
- o **Action 11.3:** Création d'une Commission stratégique pour la prévention de la violence de genre.



### **Mesure 12: Elaboration de codes éthiques pour la représentation des migrants.**

L'élaboration d'un code de conduite éthique vise à matérialiser les normes et les procédures qui doivent être respectées lors du traitement de questions spécifiques sur les droits des femmes migrantes. Dans cette mesure, il s'agit d'un document visant à clarifier brièvement le corps normatif international et national sur la migration et le genre.

- o **Action 12.1:** Création d'un manuel de normes et de procédures pour combattre le racisme, la xénophobie et toute forme de traitement discriminatoire fondé sur des caractéristiques identitaires.
- o **Action 12.2:** Matériel/boîtes à outils d'éducation sensible à la culture: Plate-forme (en ligne) pour le partage d'outils. Par exemple : "Ensemble vers l'inclusion : boîte à outils pour la diversité à l'école primaire".
- o **Action 12.3:** Formations des enseignants à la diversité culturelle

### **AXE VII - RESPONSABILISATION DES ENSEIGNANTS.**

#### **Mesure 13: programmes de formation et de sensibilisation pour les enseignants adultes travaillant avec des femmes migrantes.**

Dans ces programmes de formation, les méthodologies actives et les stratégies éducatives permettant de tirer parti des expériences de vie et des connaissances antérieures des migrants, et en particulier des femmes migrantes, seront valorisées.

- o **Action 13.1:** Promotion d'ateliers sur les méthodologies actives
- o **Action 13.2:** Formation des enseignants adultes sur les droits de l'homme avec une approche sensible au genre et aux besoins des femmes migrantes.

#### **Mesure 14: Organisation d'un réseau international d'enseignants et de chercheurs travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation des migrants et en particulier avec les femmes migrantes.**

- o **Action 14.1:** Création d'un réseau international d'enseignants et de chercheurs travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation des migrants.

#### **Mesure 15: Promouvoir un séminaire international pour partager les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes migrantes.**

- o **Action 15.1:** Organisation d'un séminaire international sur l'éducation des adultes des migrants.



### 4.3. Suivi et évaluation des mesures proposées.

Domaine 3 - Enseignement supérieur inclusif					
MESURE	ACTION	INDICATEUR	DÉFINITION DE L'INDICATEUR	NIVEAU A ATTEINDRE	SOURCE D'INFORMATION PROPOSÉE POUR MESURER L'INDICATEUR (si possible)
<b>MESURE 1</b>	<i>Action 1.1.</i>	Session d'information sur les stratégies d'inclusion dans une perspective de genre	Nombre de sessions	1 par an	Registre de présence
	<i>Action 1.2.</i>	Session de formation sur les droits et devoirs des étudiants immigrés pour la communauté universitaire	Nombre de participants	10% des étudiants inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur (EES)	Registre de présence
<b>MESURE 2</b>	<i>Action 2.1.</i>	Événements multiculturels pour la communauté universitaire	Nombre de sessions	1 par an	Registre des présences
	<i>Action 2.2.</i>	Conférences sur la migration et le genre avec des experts invités de la communauté immigrée	Nombre de participants	10% des étudiants inscrits dans l'EES	
	<i>Action 2.3.</i>	Plan d'activités multiculturelles pour l'année universitaire		2 fois par an	
<b>MESURE 3</b>	<i>Action 3.1.</i>	Accueil des étudiants immigrés avec une présentation des installations de l'université	Nombre de sessions	10% des étudiants inscrits dans l'EES	Registre des présences
	<i>Action 3.2.</i>	Campagne pour inciter les femmes migrantes à rejoindre des associations	Nombre de participants	20% des enseignants et autres employés de l'EES	
<b>MESURE 4</b>	<i>Action 4.1.</i>	Une matrice de diagnostic pour évaluer les besoins spécifiques des étudiants immigrés.	Nombre de sessions	2 par semestre	
	<i>Action 4.2.</i>	Diffusion de la stratégie, de la mission et des valeurs pour l'inclusion des étudiants immigrés sur la page web de l'établissement d'enseignement	Nombre de participants	10% des étudiants inscrits à l'IES	Registre des présences
	<i>Action 4.3.</i>	Ligne directrice avec une approche de la migration sensible au genre		20% des enseignants et autres employés de l'EES	
	<i>Action 4.4.</i>	Proposition de rationalisation des procédures légales dans le processus de reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles.	Nombre de plans d'activités	1 par an	
	<i>Action 4.5.</i>	Impression de brochures sur les principaux droits et devoirs des étudiants immigrés.	Participants	Commission pour l'égalité des genres de l'établissement d'enseignement	
	<i>Action 4.6.</i>	Processus d'inclusion des lignes directrices	Nombre de sessions d'accueil	Toute la communauté universitaire	



<b>MESURE 5</b>	<i>Action 5.1.</i>	Cours de langue du pays d'accueil	Nombre de participants	1 par semestre	
	<i>Action 5.2.</i>	Création d'un fonds pour soutenir le processus de reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles	Nombre de campagnes	60% des étudiants internationaux	
	<i>Action 5.3.</i>	Suivi du processus éducatif d'inclusion par le biais de questionnaires	Nombre de matrices	1 par an	
<b>MESURE 6</b>	<i>Action 6.1.</i>	Création d'un bureau d'aide aux étudiants immigrés	Nombre de publications sur la page HEI	1 par an	Registre des présences
	<i>Action 6.2.</i>	Création d'un médiateur pour les étudiants immigrés	Nombre de guides	1 visible en permanence	
<b>MESURE 7</b>	<i>Action 7.1.</i>	Sessions de formation dans les cinq principaux employeurs régionaux	Évaluation externe du guide par des experts	1 dans les 2 prochaines années	
	<i>Action 7.2.</i>	Insertion des questions de migration et de genre dans les programmes des unités curriculaires	Nombre de guides	2 avis techniques et scientifiques positifs	Registre des présences
	<i>Action 7.3.</i>	Sensibilisation des enseignants à la constitution de groupes de travail hétérogènes dans chaque unité d'enseignement.	Évaluation externe du guide par des experts	1 dans les 2 prochaines années	
	<i>Action 7.4.</i>	Cours d'intégration sur mesure pour les femmes migrantes (adultes) Axés sur l'apprentissage de la langue et l'information sur le marché du travail national, en tenant compte de leurs besoins		2 avis techniques et scientifiques positifs	
	<i>Action 7.5. and Action 7.6.</i>	Donner de la visibilité aux femmes, et spécifiquement aux femmes migrantes et racisées, dans les différents domaines scientifiques	Nombre de brochures		Registre des présences
<b>MESURE 8</b>	<i>Action 8.1.</i>	Établir des protocoles avec les principaux employeurs régionaux pour le placement d'un quota minimum de femmes immigrées		1 dans les 2 prochaines années	
	<i>Action 8.2.</i>	Une session de formation sur les processus de subordination sur le marché du travail	Nombre de guides	1 au cours des 2 prochaines années	
	<i>Action 8.3.</i>	Création ou diffusion d'une plateforme numérique avec les principaux employeurs régionaux et locaux	Évaluation externe du guide par des experts	2 avis techniques et scientifiques positifs	
	<i>Action 8.4.</i>	Questionnaire aux employeurs pour connaître les besoins en compétences spécifiques.	Nombre de cours	1 par semestre	
	<i>Action 8.5.</i>	Création d'un programme financier pour soutenir les incubateurs d'entreprises		Tous les étudiants internationaux qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil	





Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

	<i>Action 8.6.</i>	Sessions de formation pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat	Participants	1 au cours des 2 prochaines années	
	<i>Action 8.7.</i>	Création d'une bourse pour la meilleure initiative d'entrepreneuriat		1 par an	Registre des présences
<b>MESURE 9</b>	<i>Action 9.1.</i>	Protocoles avec les organisations locales et les services sociaux publics qui travaillent avec les étudiants immigrés (mouvements associatifs, services de santé, services publics des étrangers, véritables agences d'État)	Nombre de	30 % des étudiants internationaux	
	<i>Action 9.2.</i>	Protocoles avec les entités locales, publiques ou privées, pour remplir un quota minimum de femmes immigrées dans les stages.	Fréquence des questionnaires	1 au cours des 2 prochaines années	
	<i>Action 9.3.</i>	Impression de brochures présentant des attitudes positives envers l'inclusion et la diversité multiculturelle	Taux de réponse	1 au cours des 2 prochaines années	
<b>MESURE 10</b>	<i>Action 10.1.</i>	Sessions de formation des professionnels des ressources humaines avec une approche sensible au genre.	Nombre	1 par an	
	<i>Action 10.2.</i>	Sessions de formation pour les employés des principaux employeurs locaux et régionaux.		Tous les coordinateurs de cours	Registre des présences
<b>MESURE 11</b>	<i>Action 11.1.</i>	Campagne de sensibilisation à la violence sexiste envers les femmes migrantes	Nombre	Au moins 3 employeurs dans le domaine de chacun des cours dispensés par l'EES.	
	<i>Action 11.2.</i>	Ateliers sur les mesures préventives pour lutter contre la violence sexiste envers les femmes migrantes.	Nombre de sessions	10% des unités de cours proposées par l'EES	
	<i>Action 11.3.</i>	Création de la Commission stratégique pour la prévention de la violence de genre	Participants	Tous les enseignants	
<b>MESURE 12</b>	<i>Action 12.1.; 12.2.; 12.3.</i>	Création d'un manuel de normes et de procédures pour combattre le racisme, la xénophobie et toute forme de traitement discriminatoire fondé sur des caractéristiques identitaires.		2 par an	
	<i>Action 12.1.; 12.2.; 12.3.</i>	Matériel/boîtes à outils d'éducation sensible à la culture			Registre des présences
<b>MESURE 13</b>	<i>Action 13.1.</i>	Ateliers sur les méthodologies actives	Nombre de programmes d'enseignement comportant des références explicites aux questions de migration - genre	10% des unités de cours proposées par l'EES	Registre des présences r







Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

	<i>Action 13.2.</i>	Formation d'enseignants adultes aux droits de l'homme avec une approche sensible au genre et aux besoins des femmes migrantes.	Nombre d'enseignants	5	Registre des présences
<b>MESURE 14</b>	<i>Action 14.1.</i>	Création d'un réseau international d'enseignants et de chercheurs travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation des migrants	Nombre de sessions	1 par an	
<b>MESURE 15</b>	<i>Action 15.1.</i>	Organisation d'un séminaire international sur l'éducation des migrants pour adultes.	Participants	Tous les coordinateurs de cours	Registre des présences





## REFERENCES

- Biligha Tolane, P. (2017). *Les travailleuses du sexe chinoises au Cameroun. Anthropologie critique*. L'Harmattan.
- Cárdenas-Rodríguez, R., Rebolledo-Gámez, T. & Rodríguez-Casado, R. (2019). Education and Gender: Strategies for Interculturality with a Gender Perspective. In V. Pérez de Guzmán, E. Bas Peña and M. Machado Casas (Ed.). *Gender Issues in Latin America and Spain: Multidisciplinary Perspectives* (pp. 135-152). Peter Lang.
- Coller, X. (2000). *Estudio de casos*. Centro de Investigaciones Sociológicas.
- De Guzman, M. R. T., Durden, T. R., Taylor, S. A., Guzman, J. M., & Potthoff, K. L. (2016). *Cultural competence: An important skill set for the 21st century*. <https://extensionpublications.unl.edu/assets/pdf/g1375.pdf>.
- Erdilmen, M. (2021). *Frameworks and Good Practices of Intercultural Mediation for Migrant Integration in Europe*. IOM.
- Etherton, M. & Prentki, T. (2006). Drama for change? Prove it! Impact assessment in applied theatre. *Research in Drama Education: The Journal of Applied Theatre and Performance*, 11(2), 139-55. <https://doi.org/10.1080/13569780600670718>.
- Falicov, C. (2008). El trabajo con inmigrantes transnacionales: Expandiendo los significados de Familia, Comunidad y cultura. *Redes: revista de psicoterapia relacional e intervenciones sociales*, (20), 25-42.
- Fouskas, T. (2021). *Precarious lives of maids, nannies and caregivers in Greece: perceptions of migrant Filipina live-in domestic workers on labour, community associations and healthcare*. Nova Science Publishers.
- Gagnon, A.J. & Stewart, D.E. (2014). Resilience in international migrant women following violence associated with pregnancy. *Archives of women's mental health*, 17(4), 303–310. <https://doi.org/10.1007/s00737-013-0392-5>.
- García Garrido, J.L. (1991). *Fundamentos de Educación Comparada*. Dykinson.
- Hofstede, G. J., Pedersen, P. B., & Hofstede, G. (2002). *Exploring culture: Exercises, stories, and synthetic cultures*. Intercultural Press.
- IOM (2018). *World Migration Report 2018*. International Organization for Migration. [https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/country/docs/china/r5\\_world\\_migration\\_report\\_2018\\_en.pdf](https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/country/docs/china/r5_world_migration_report_2018_en.pdf).
- Levy, F. (2016). *Demand in the context of trafficking in human beings in the domestic work sector in France*. DemandAT Country Study no 3. ICMPD édition. <http://hdl.handle.net/1814/41926>.
- Mora, D. (2013). Metodología para la investigación de las migraciones. *Integra Educativa*, VI(1), 13-41. <https://bit.ly/3C4a6rk>.
- Nicholson, H. (2016). Networks of hope. *Research in Drama Education: The Journal of Applied Theatre and*





*Performance* 21(4), 439-42. <https://doi.org/10.1080/13569783.2016.1228253>.

Ricard-Guay, A. & Maroukis, T. (2017). Human Trafficking in Domestic Work in the EU: A Special Case or a Learning Ground for the Anti-Trafficking Field? *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 15(2), 109-21. <https://doi.org/10.1080/15562948.2017.1310340>.

Solano, G. & Huddleston, T. (2020). *Migrant integration policy index*. Migration Policy Group. <https://www.mipex.eu>.

Stake, R.E. (2020). *Investigación con estudios de casos* (Sexta edición). Morata.

Terrón-Caro, T., Cárdenas-Rodríguez, R. & Ortega-de-Mora, F. (2022). Voces de las mujeres migrantes. Enfoque de género en el análisis de la migración. *Cuestiones Pedagógicas. Revista De Ciencias De La Educación*, 1(31), 3–20. <https://doi.org/10.12795/10.12795/CP.2022.i31.v1.01>.

Terrón-Caro, T. & Campani, G. (2022). Presentación. *Cuestiones Pedagógicas. Revista De Ciencias De La Educación*, 1(31), 1–2. <https://doi.org/10.12795/CP.2022.i31.v1.00>

Theodosiou, A. & Aspioti, M. (eds.) (2016). *Research Report on Intercultural Mediation for Immigrants in Europe*. TIME project partnership. [http://mediation-time.eu/images/TIME\\_O1\\_Research\\_Report\\_v.2016.pdf](http://mediation-time.eu/images/TIME_O1_Research_Report_v.2016.pdf).

Ugarte Gurrutxaga, M. I. (2020). La salud reproductiva de las mujeres inmigrantes: el "plus" de la desigualdad. *Atlánticas. Revista Internacional de Estudios Feministas*, 4(1), 179-196. <https://doi.org/10.17979/arief.2019.4.1.3705>.

United Nations (2022). *Peace, dignity and equality on a healthy planet*. <https://www.un.org/en/events-and-news>.

UN Women (2021). *From evidence to action: Tackling gender-based violence against migrant women and girls*. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Policy-brief-From-evidence-to-action-Tackling-GBV-against-migrant-women-and-girls-en.pdf>.

